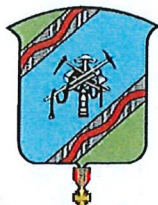


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Installation de Monsieur
Clément CLABAUX en
qualité de conseiller
municipal.**

Délibération affichée

Le 1er février 2023

Le Maire,



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 25 JANVIER 2023 N° 1

L'an deux mille vingt trois, le 25 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 19 janvier 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Domart, M. Blondel, Mmes Godart et Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MMBollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Ricart, M. Pouilly, Mme Decaluwe, MM. Joly, Leroux, Antochewicz (arrivé au point n° 9) Gouillard et Bugzel, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Sabrina Porquet

Mmes Julie Hoberg, Christine Jaskulski, M. Romain Gayot, Mmes Ludivine Ledée, Marjorie Nuez et M. Jérôme Antochewicz (jusqu'à son arrivée au point n° 9) avaient donné respectivement procuration à MM André Hoberg, Philippe Czepik, Dominique Blondel, Mme Charline Baclet, MM Serge Marcellak et Grégory Gouillard.

Madame Murielle Lépine a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article L.270 du Code Electoral, Monsieur Clément CLABAUX, suivant immédiat sur la liste «TOUS ENSEMBLE POUR MIEUX VIVRE A NOEUX», dont faisait partie Monsieur Christophe DEPLANQUE lors des élections municipales de 2020 et suite au décès de celui-ci survenu le 24 décembre 2022, est installé en qualité de Conseiller Municipal.

Il invite l'Assemblée à procéder à l'installation de Monsieur Clément CLABAUX au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal procède à l'installation de Monsieur Clément CLABAUX et lui souhaiter la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Serge MARCELLAK

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230125-DCM25012023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Reversement au Budget
Principal, des salaires et
charges sociales par le
Budget CAHL.**

Délibération affichée

Le 1er février 2023

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Préfecture

Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 25 JANVIER 2023 N° 2

L'an deux mille vingt trois, le 25 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 19 janvier 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Domart, M. Blondel, Mmes Godart et Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MMBollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Ricart, M. Pouilly, Mme Decaluwe, MM. Joly, Leroux, Clabaux, Antochewicz (arrivé au point n° 9) Gouillard et Bugzel, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Sabrina Porquet

Mmes Julie Hoberg, Christine Jaskulski, M. Romain Gayot, Mmes Ludivine Ledée, Marjorie Nuez et M. Jérôme Antochewicz (jusqu'à son arrivée au point n° 9) avaient donné respectivement procuration à MM André Hoberg, Philippe Czepik, Dominique Blondel, Mme Charline Baclet, MM Serge Marcellak et Grégory Gouillard.

Madame Murielle Lépine a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que pour le bon fonctionnement du Centre d'Accueil et d'Hébergement de Loisinord (CAHL), du personnel de Loisinord CAHL est mis à disposition. Les charges salariales et sociales sont supportées par le Budget Principal.

Il convient de reverser ces charges salariales et sociales au Budget Principal, selon un état récapitulatif des salaires et charges établi en fin d'année.

Le reversement des salaires et des charges s'effectuera par l'émission d'un titre de recette sur le Budget Principal et d'un mandat au budget CAHL, du même montant.

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de reverser les charges salariales et sociales du budget CAHL, au Budget Principal de la Ville, selon l'état récapitulatif établi en fin d'année. L'opération s'effectuera par l'émission d'un titre de recette sur le Budget Principal et d'un mandat au budget CAHL, du même montant.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal et au Budget CAHL, aux articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Serge MARCELLAK

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230125-DCN25 012023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Protocole transactionnel :
commune de
Nœux-les-Mines et
EPDEF/CAHL.**

Délibération affichée

Le 1er février 2023

Le Maire,



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 25 JANVIER 2023 N° 3

L'an deux mille vingt trois, le 25 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 19 janvier 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Domart, M. Blondel, Mmes Godart et Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MMBollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Ricart, M. Pouilly, Mme Decaluwe, MM. Joly, Leroux, Clabaux, Antochewicz (arrivé au point n° 9) Gouillard et Bugzel, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Sabrina Porquet

Mmes Julie Hoberg, Christine Jaskulski, M. Romain Gayot, Mmes Ludivine Ledée, Marjorie Nuez et M. Jérôme Antochewicz (jusqu'à son arrivée au point n° 9) avaient donné respectivement procuration à MM André Hoberg, Philippe Czepik, Dominique Blondel, Mme Charline Baclet, MM Serge Marcellak et Grégory Gouillard.

Madame Murielle Lépine a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que :

Vu l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant les pouvoirs de police au maire,

Vu l'article 2044 du Code Civil,

Vu les conventions d'occupation précaires établies entre la commune et l'EPDEF les 13 janvier et 22 décembre 2021,

Vu l'état des lieux de sortie contradictoirement établi,

A l'issue de l'occupation du CAHL par l'EPDEF, qui a pris fin le 30 juin 2022, des travaux de remise en état ont dû être réalisés. Si la plupart a été prise en charge directement par l'EPDEF, il convient de définir les modalités de reversement par l'EPDEF des 7 514,59 € HT de travaux réalisés en direct par la commune.

Les discussions avec l'EPDEF ont permis d'aboutir à un arrangement amiable consistant à rédiger un protocole transactionnel permettant à l'EPDEF de rembourser les 7 514, 59 € HT avancés par la commune.

En contrepartie et sous réserve que la transaction soit régulièrement conclue, la commune s'engage à renoncer à toute recherche de responsabilité de l'EPDEF.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal la validation du projet de protocole d'accord transactionnel annexé à la présente délibération et l'autorisation de signer le protocole d'accord transactionnel soumis.

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Valide le projet de protocole d'accord transactionnel avec l'EPDEF, annexé à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Les crédits seront inscrits au Budget CAHL.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Serge MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

Le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230125-DCM25012023



PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

ENTRE :

La Commune de Nœux-les-Mines, domiciliée 101 rue Nationale – 62290 – Nœux-les-Mines, représentée par le Maire, Serge MARCELLAK dûment autorisé par délibération du Conseil municipal n° ... en date du

D'une part,

ET :

L'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF), domicilié 1 rond-point Baudimont CS 40528 – ARRAS Cedex, représenté par son Directeur, Monsieur François NOEL,

D'autre part,

EXPOSE DES FAITS

Conformément aux conventions d'occupation précaires signées par les deux parties, les équipes de l'EPDEF ont occupé le centre d'hébergement communal (CAHL), moyennant versement d'un loyer mensuel, du 11 janvier 2021 au 30 juin 2022. L'état des lieux de sortie contradictoirement établi le 3 août 2022 faisant apparaître certaines détériorations, il convient de déterminer le montant dû par l'EPDEF au titre des réparations.

DISPOSITIONS TRANSACTIONNELLES

ARTICLE 1 : Objet du protocole

La présente convention a pour objet de déterminer le montant des travaux de remise en état des locaux, restant à la charge de l'EPDEF au titre des dommages causés suite à l'occupation du CAHL.

Le montant total des dégradations s'élevant à 23 118,74€ HT, dont 15 604,15€ HT a fait l'objet d'un accord amiable antérieur entre les parties, il convient de déterminer les modalités de prise en charge des 7 514.59€ restants.

ARTICLE 2 : Modalités de fonctionnement

Aux termes de l'article 2044 du Code Civil « La transaction est un contrat par lequel les parties, par des concessions réciproques, terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître ».

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

La conclusion d'un protocole transactionnel constitue donc un mode de règlement alternatif des litiges qui peut, sous certaines conditions, être utilisé par les collectivités locales et leurs groupements.

Une transaction peut être conclue dans tous les cas où l'existence d'une créance est certaine, l'Administration s'engageant alors dans une démarche ayant pour finalité d'éviter aux parties concernées de devoir porter le différend devant une juridiction.

Sauf délégation consentie à l'exécutif dans les conditions énoncées par l'article L. 2122-22-, n°16 du Code général des collectivités territoriales, les modalités de la transaction doivent être approuvées par l'organe délibérant.

ARTICLE 3 : Concessions de l'EPDEF

L'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) accepte de prendre en charge le montant des frais nécessaires à la remise en état du Centre d'hébergement communal (CAHL).

Pour ce faire, il s'engage à régler à la Commune de Nœux-les-Mines les frais correspondant au remplacement des équipements, éléments de sécurité et mobilier disposés au CAHL, dont le détail est annexé à la présente convention.

Le montant de la transaction s'élève ainsi à 7 514,59€ HT (sept mille cinq cent quatorze euros et cinquante-neuf centimes).

ARTICLE 4 : Concessions de la Commune de Nœux-les-Mines

En contrepartie du règlement de la somme de 7 514,59€HT de l'EPDEF à la commune de Nœux-les-Mines, la Commune s'engage à effectuer elle-même les achats et les travaux correspondant aux réparations restant en suspens.

Elle s'engage à renoncer à toute demande excédant ladite somme.

Sous réserve de la parfaite exécution du présent protocole, la Commune renonce irrévocablement à engager toute poursuite devant le Tribunal Judiciaire compétent et à rechercher une quelconque responsabilité.

ARTICLE 5 : Effets du protocole – Autorité de la chose jugée

Les parties reconnaissent que la présente transaction reflète fidèlement leur accord et traduit des concessions réciproques au titre du différend qui les oppose.

Sous réserve de la parfaite exécution du présent protocole, la commune de Nœux-les-Mines et L'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) se reconnaissent quittes et libérés l'un envers l'autre.

La présente transaction emporte la renonciation pour chacune des parties à toute instance ou action née ou à naître découlant des rapports contractuels qui les ont liées.

Aux termes de l'article 2052 « Les transactions ont, entre les parties, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort. Elles ne peuvent être attaquées pour cause d'erreur de droit, ni pour cause de lésion. »

Par conséquent, et sous réserve de l'exécution intégrale des dispositions du présent protocole, la transaction est insusceptible de dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Fait en deux exemplaires à Nœux-les-Mines, le

**Commune de Nœux-les-Mines,
Le Maire,
Monsieur Serge MARCELLAK**

**L'Etablissement Public Départemental
de l'Enfance et de la Famille (EPDEF),
Monsieur François NOEL**

Annexe : tableau récapitulatif des dégradations et détail des coûts.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2023

Application agréée E-lexpalle.com

99_BE-062-216206177-20230125-DCM25012023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :
**Programmation Politique
de la Ville 2023.**

**Délibération affichée
Le 1er février 2023
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 25 JANVIER 2023 N° 4

L'an deux mille vingt trois, le 25 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 19 janvier 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Domart, M. Blondel, Mmes Godart et Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MMBollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Ricart, M. Pouilly, Mme Decaluwe, MM. Joly, Leroux, Clabaux, Antochewicz (arrivé au point n° 9) Gouillard et Bugzel, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Sabrina Porquet

Mmes Julie Hoberg, Christine Jaskulski, M. Romain Gayot, Mmes Ludivine Ledée, Marjorie Nuez et M. Jérôme Antochewicz (jusqu'à son arrivée au point n° 9) avaient donné respectivement procuration à MM André Hoberg, Philippe Czepik, Dominique Blondel, Mme Charline Baclet, MM Serge Marcellak et Grégory Gouillard.

Madame Murielle Lépine a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, a posé le principe d'une remise à plat de la géographie prioritaire et a fixé le cadre général de la politique de la ville.

Le Contrat de Ville, dont la mise en œuvre est assurée par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay-Artois Lys Romane, est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2015, pour une durée de cinq ans. Il est désormais le nouveau cadre contractuel de la Politique de la Ville.

Le décret n° 2014-1750, en date du 30 décembre 2014, a défini la nouvelle géographie prioritaire d'intervention de l'Etat.

La Ville de Nœux-les-Mines compte désormais un quartier prioritaire dénommé « Quartier Terre Noeue », et pourrait prétendre à des subventions, au titre du Contrat de Ville, pour la mise en place d'actions à destination des habitants du « Quartier Terre Noeue ».

Il précise que les projets présentés pour un co-financement sont, soit de maîtrise d'ouvrage communale directe, ou portés par des associations intervenant sur son territoire :

- Prendre soin de soi (Association PREVART),
- Espace des ados engagés (Association Culture et liberté),
- Recherche action pour une participation efficiente des habitants du territoire. Diagnostic. (Association L'ETABLI. Financement Etat/Conseil Régional/CABBA-LR uniquement),
- Pop Vélo : inclusion sociale par la mobilité (Secours Populaire Français),
- Stratégie de projet socio-éducatif d'une association sportive au service des besoins de son territoire (Union Sportive Nœuxoise),
- Habit 'acteurs à Nœux-les-Mines : la participation citoyenne des habitants et de la jeunesse nœuxoise (Association Action Educative),
- Projets annuels Conseil Citoyen (Association Terre Noeue),

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

- Permanences juridiques et psychologiques du CIDFF en quartiers Politique de la ville (CIDFF),
- Les îlots de la santé 2023 (Association Noeux Environnement),
- Egalité numérique (Ville d Nœux-les-Mines/Devandyou),
- En route vers l'emploi (Ville de Nœux-les-Mines).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la programmation 2023 du Contrat de Ville,
- De solliciter, à cet effet, des participations de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la CAF d'Arras et des partenaires de la politique de la Ville,
- De contribuer aux financements complémentaires qui s'avèreraient nécessaires.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la programmation 2023 du Contrat de Ville,
- Décide de solliciter les participations de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la CAF d'Arras et des partenaires de la politique de la Ville,
- Décide de contribuer aux financements complémentaires qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Serge MARCELLAK

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Projet «Nos Quartiers
d'Eté 2023».**

**Délibération affichée
Le 1er février 2023**

Le Maire,

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 25 JANVIER 2023 N° 5

L'an deux mille vingt trois, le 25 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 19 janvier 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Domart, M. Blondel, Mmes Godart et Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MMBollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Ricart, M. Pouilly, Mme Decaluwe, MM. Joly, Leroux, Clabaux, Antochewicz (arrivé au point n° 9) Gouillard et Bugzel, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Sabrina Porquet

Mmes Julie Hoberg, Christine Jaskulski, M. Romain Gayot, Mmes Ludivine Ledée, Marjorie Nuez et M. Jérôme Antochewicz (jusqu'à son arrivée au point n° 9) avaient donné respectivement procuration à MM André Hoberg, Philippe Czepik, Dominique Blondel, Mme Charline Baclet, MM Serge Marcellak et Grégory Gouillard.

Madame Murielle Lépine a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Conseil Régional des Hauts-de -France a diffusé aux collectivités, son Appel à projets dans le cadre du dispositif «Nos Quartiers d'Eté 2023 ».

La Ville de Nœux-les-Mines s'inscrit dans ce dispositif à travers un programme d'activités sur la période allant du 20 juin au 20 Septembre 2023 et s'engage à respecter le Fil rouge 2023 : « Nos quartiers préparent les jeux », ainsi que d'organiser un temps fort.

Il précise que le projet présenté pour un co-financement à hauteur de 5 000 € (50 % du montant total) est, soit de maîtrise d'ouvrage communale directe ou porté par des associations intervenant sur son territoire :

— « Nos quartiers d'été à Nœux-les-Mines : à vous de jouer ! » :

- * Ateliers découverte, sensibilisation à l'environnement
- * Activités artistiques dans les quartiers
- * Structures gonflables
- * Défis et tournois sportifs

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet «Nos Quartiers d'été 2023»,
- De solliciter, à cet effet, une participation du Conseil Régional des Hauts-de-France,
- De contribuer aux financements complémentaires qui s'avèreraient nécessaires.

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet «Nos Quartiers d'été 2023»,
- Décide de solliciter, à cet effet, une participation du Conseil Régional des Hauts-de-France,
- Décide de contribuer aux financements complémentaires qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230125-DCH25012023

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Serge MARCELLAK

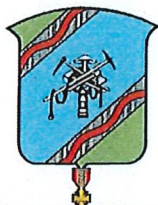


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Modernisation et
rénovation de la crèche
«Les Petites Frimousses».**

**Délibération affichée
Le 1er février 2023
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 25 JANVIER 2023 N° 6

L'an deux mille vingt trois, le 25 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 19 janvier 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Domart, M. Blondel, Mmes Godart et Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MMBollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Ricart, M. Pouilly, Mme Decaluwe, MM. Joly, Leroux, Clabaux, Antochewicz (arrivé au point n° 9) Gouillard et Bugzel, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Sabrina Porquet

Mmes Julie Hoberg, Christine Jaskulski, M. Romain Gayot, Mmes Ludivine Ledée, Marjorie Nuez et M. Jérôme Antochewicz (jusqu'à son arrivée au point n° 9) avaient donné respectivement procuration à MM André Hoberg, Philippe Czepik, Dominique Blondel, Mme Charline Baclet, MM Serge Marcellak et Grégory Gouillard.

Madame Murielle Lépine a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre du Fonds de modernisation des établissements 2023, il est permis aux Caisses d'allocations Familiales (CAF), d'apporter un soutien financier aux gestionnaires qui se trouvent dans la nécessité de rénover leur(s) établissement(s) ou qui souhaitent acquérir du matériel ou aménager leurs locaux dans l'objectif de fournir un meilleur service aux familles.

Le Fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant (Fme) constitue un appui pour répondre aux enjeux de pérennisation que connaissent particulièrement les gestionnaires des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) les plus anciens. Complémentaire au plan crèche, le Fme s'en distingue notamment par le fait que les programmes qu'il vise n'ont pas vocation à augmenter le nombre de places d'accueil des établissements concernés.

La ville de Nœux-les-Mines souhaite procéder à l'achat de matériel (lits, berceaux, matelas, mobilier) et au changement de l'éclairage de l'espace Multi Accueil «Les Petites Frimousses», situé rue Sonis 62290 Nœux-les-Mines.

Le montant total de l'opération s'élève à 55 730,98 €HT et une subvention d'un taux maximum de 80 % sera sollicité à la CAF.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de procéder à l'achat de matériel (lits, berceaux, matelas, mobilier) et au changement de l'éclairage de l'espace Multi Accueil «Les Petites Frimousses», situé rue Sonis 62290 Nœux-les-Mines pour un montant total de 55 730,98 €HT,
- Décide de solliciter auprès de la CAF, une subvention d'un taux maximum de 80 % du montant total de l'opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Serge MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Approbation des rapports
du 13 décembre 2022 de la
Commission Locale
d'Evaluation des Charges
Transférées de la
Communauté
d'Agglomération de
Béthune-Bruay Artois Lys
Romane.**

**Délibération affichée
Le 1er février 2023
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 25 JANVIER 2023 N° 7

L'an deux mille vingt trois, le 25 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 19 janvier 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Domart, M. Blondel, Mmes Godart et Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MMBollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Ricart, M. Pouilly, Mme Decaluwe, MM. Joly, Leroux, Clabaux, Antochewicz (arrivé au point n° 9) Gouillard et Bugzel, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Sabrina Porquet

Mmes Julie Hoberg, Christine Jaskulski, M. Romain Gayot, Mmes Ludivine Ledée, Marjorie Nuez et M. Jérôme Antochewicz (jusqu'à son arrivée au point n° 9) avaient donné respectivement procuration à MM André Hoberg, Philippe Czepik, Dominique Blondel, Mme Charline Baclet, MM Serge Marcellak et Grégory Gouillard.

Madame Murielle Lépine a été désignée comme secrétaire.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée au sein de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane par la délibération 2020/CC070 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020 conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts stipulant notamment que chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Son rôle est d'évaluer le montant des transferts de charges entre les communes et la communauté suite au transfert d'un équipement ou d'une compétence.

La CLECT, réunie le 13 décembre 2022, a évalué le montant des charges relatives aux compétences facultatives rétrocédées aux communes membres ainsi qu'au montant des charges relatives aux compétences et équipements transférés à la Communauté d'Agglomération à savoir la voirie communale du BHNS, les zones d'activité économique et l'activité équithérapie. Ses conclusions sont reprises dans les rapports ci-joints.

Ces derniers doivent être soumis à l'approbation des Conseils Municipaux dans les conditions prévues au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à savoir à la majorité qualifiée. La majorité qualifiée est réputée acquise lorsque les 2/3 des conseils municipaux représentant 50% de la population ou lorsque 50 % des conseils municipaux représentant 2/3 de la population se sont prononcés favorablement.

Vu les rapports de la CLECT du 13 décembre 2022,
Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve les rapports du 13 décembre 2022 présentés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230125-DCH25012023

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Serge MARCELLAK





Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Rapport n°1

Evaluation des charges liées aux
compétences facultatives restituées
aux communes de l'ex-CCAL et l'ex-
CCAF

Pièce annexe à la délibération N° 7
du Conseil Municipal du 25/01/2023



Contexte

Par délibération du Conseil Communautaire n°2018/CC246 du 12 décembre 2018, la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a décidé de restituer aux communes concernées de l'ex-Communauté de Communes Artois-Flandres les compétences facultatives au titre des :

- Participation au fonctionnement de l'association sociale d'urgence du District d'Isbergues
- Actions d'entretien, d'aménagement et de développement du cadre de vie
- Action en matière de petite enfance
- Instruction technique des autorisations d'urbanisme et autres actes relatifs à l'occupation des sols
- Autres interventions : « aide et soutien technique aux communes adhérentes »

et aux communes de l'ex-Communauté de Communes Artois-Lys les compétences facultatives au titre des :

- Animation du territoire
- Service animation jeunesse
- Eclairage public

Commune(s) concernée(s)

- | | | |
|----------------------|--------------------|------------------------|
| - Allouagne | - Gonnehem | - Mont-Bernanchon |
| - Ames | - Guarbecque | - Norrent-Fontes |
| - Amettes | - Ham-en-Artois | - Quernes |
| - Auchy-au-Bois | - Isbergues | - Rely |
| - Blessy | - Lambres-lez-Aire | - Robecq |
| - Bourecq | - Lespesses | - Rombly |
| - Burbure | - Lières | - Saint-Floris |
| - Busnes | - Liettes | - Saint-Hilaire-Cottes |
| - Calonne-sur-la-Lys | - Ligny-les-Aire | - Saint-Venant |
| - Ecquedecques | - Lillers | - Westrehem |
| - Estrée-Blanche | - Linghem | - Witternesse |
| - Ferfay | - Mazinghem | |

Echéances

Date effective du transfert de la compétence : **1^{er} janvier 2019**

Périmètres des compétences restituées

Compétences facultatives de l'ex-Communauté de Communes Artois-Flandres :

- Participation au fonctionnement de l'association sociale d'urgence du District d'Isbergues (*restituée à la commune d'Isbergues*)
- Actions d'entretien, d'aménagement et de développement du cadre de vie :
 - o Entretien, maintenance, renouvellement et consommation de l'éclairage public
 - o Fauchage des accotements publics routiers communaux
 - o Création et fonctionnement d'un service de transport (personnes âgées, scolaires pour les activités périscolaires) et déplacements liés à l'exercice par la Communauté de Communes Artois-Flandres de ses compétences
 - o Opération de déneigement et salage (hors routes nationales et départementales)
 - o Tontes de pelouses (selon liste annexée)
 - o Entretien des fossés le long des voiries communales (selon effondrements, à la demande des communes)
 - o Peintures routières, travaux préparatoires aux enduits routiers
- Action en matière de petite enfance : création et gestion d'un Relais d'Assistants Maternelles
- Instruction technique des autorisations d'urbanisme et autres actes relatifs à l'occupation des sols
- Autres interventions : « aide et soutien technique aux communes adhérentes »
 - o Création et animation d'un bureau d'études, études de projets neufs, contrôles techniques et financiers, études et suivi de l'exécution des travaux de VRD
 - o Service de nettoyage de voirie

Compétences facultatives de l'ex-Communauté de Communes Artois-Lys :

- Animation du territoire : actions communautaires de soutien au développement et à l'animation culturels avec mise à disposition et installation d'un chapiteau
- Service animation jeunesse :
 - o Animation et prévention
 - o Espace intercommunal d'animation et d'information
 - o Centre d'animation jeunesse intercommunal
- Eclairage public : entretien et maintenance de l'éclairage public des communes membres

Présentation des communes concernées selon les compétences facultatives

	Relais Assistantes Maternelles	Pt Info Jeunesse / Sce AJ	Espaces verts	Eclairage public – entretien	Eclairage public – conso	Eclairage public - renouvel	Déneigement	Balayage	Fauchage des accotements	Entretien des fossés	Peintures routières	Tx préparatoires enduits rout.	Bus	Chapiteau	Aide au montage dossiers	Action sociale d'urgence	Instructions des ADS
Allouagne		X		X					X					X			X
Ames		X		X					X					X			X
Amettes		X		X					X					X			X
Auchy-au-Bois		X		X					X					X			X
Blessy	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X
Bourecq		X		X					X					X			X
Burbure		X		X					X					X			X
Busnes		X		X					X					X			X
Calonne s/Lys		X		X					X					X			X
Ecquedecques		X		X					X					X			X
Estrée-Blanche	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X
Ferfay		X		X					X					X			X
Gonnehem		X		X					X					X			X
Guarbecque	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X
Ham-en-Artois		X		X					X					X			X
Isbergues	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X
Lambres-lez-Aire	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X
Lespesses		X		X					X					X			X
Lières		X		X					X					X			X
Liettres	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X
Ligny-les-Aire	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X
Lillers		X		X					X					X			X
Linghem	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X
Mazinghem	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X
Mont-Bernanchon		X		X					X					X			X
Norrent-Fontes		X		X					X					X			X
Quernes	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X
Rely	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X
Robecq		X		X					X					X			X
Rombly	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X
Saint-Floris		X		X					X					X			X
Saint-Hilaire-Cottes	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X
Saint-Venant		X		X					X					X			X
Westrehem		X		X					X					X			X
Witternesse	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X

Méthode d'évaluation

L'évaluation des charges directes et des recettes de fonctionnement est effectuée différemment suivant les compétences restituées aux communes concernées.

Compétences	Détermination des unités	Détermination du coût à l'unité
Relais Assistante Maternelle (RAM)	Population communale 2017	Coût résiduel du service déduction faite des aides de la Caisse d'Allocations Familiales
Point Information Jeunesse/Centre Ados Intercommunal	Population communale 2017	Coût réel du service auquel est retranché 10 % au titre des charges liées au personnel non restitué aux communes
Espaces verts	Superficie communale traitée en m ²	Détermination d'un coût à la superficie au m ² auquel est retranché 10 % au titre des charges liées au personnel non restitué aux communes
Eclairage public - entretien	Nombre de points lumineux et d'armoires électriques	Détermination d'un coût moyen par point lumineux et par armoire électrique auquel est retranché 10 % au titre des charges liées au personnel non restitué aux communes
Eclairage public - consommation	Consommations électriques	Coût réel 2017
Eclairage public - renouvellement	Nombre de points lumineux et d'armoires électriques	Détermination d'un coût moyen par point lumineux et par armoire électrique
Déneigement	Longueur de voirie communale traitée à raison de 3 passages par an en moyenne	Détermination d'un coût moyen auquel est retranché 10 % au titre des charges liées au personnel non restitué aux communes
Balayage	Longueur de voirie communale traitée à raison de 12 passages par an	Détermination d'un coût moyen auquel est retranché 10 % au titre des charges liées au personnel non restitué aux communes
Fauchage des accotements	Longueur de voirie communale traitée	Détermination d'un coût moyen auquel est retranché 10 % au titre des charges liées au personnel non restitué aux communes
Entretien des fossés le long des voiries communales	Longueur de voirie communale traitée (moyenne 3 ans – 2015/2016/2017)	Détermination d'un coût moyen auquel est retranché 10 % au titre des charges liées au personnel non restitué aux communes
Peintures routières	Superficie communale traitée	Détermination d'un coût moyen auquel est retranché 10 % au titre des charges liées au personnel non restitué aux communes
Travaux préparatoires aux enduits routiers	Longueur de voirie communale traitée	Détermination d'un coût moyen auquel est retranché 10 % au titre des charges liées au personnel non restitué aux communes
Bus	Population communale 2017	Détermination d'un coût de fonctionnement annuel auquel est retranché 10 % au titre des charges

		liées au personnel non restitué aux communes
Chapiteau	Nombre de communes bénéficiaires	Détermination d'un coût moyen par commune à partir du coût réel auquel est retranché 10 % au titre des charges liées au personnel non restitué aux communes
Aide au montage des dossiers communaux en matière de voirie	Nombre de communes bénéficiaires	Détermination d'un coût moyen par commune auquel est retranché 10 % au titre des charges liées au personnel non restitué aux communes
Action sociale d'urgence	Commune d'Isbergues	Coût réel
Instruction des autorisations des sols	Calcul basé sur 2 composantes : - Equivalent permis de construire : moyenne sur 3 exercices - Population communale : moyenne sur 3 exercices	Application du tarif délibéré et appliqué aux communes de l'ex-Artois Comm ayant recours au service mutualisé proposé par la Communauté d'Agglomération

Evaluation des coûts – Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Relais Assistantes Maternelles (RAM)		
RAM		TOTAL
Coût annuel		21 100 €
Nb d'habitants		17 583
Coût résiduel/hbt		1,20 €
Communes	Population communale 2017	Coût par commune
Blessy	870	1 044,00 €
Estrée-Blanche	963	1 155,60 €
Guarbecque	1 470	1 764,00 €
Isbergues	9 117	10 940,40 €
Lambres-lez-Aire	1 067	1 280,40 €
Liettres	323	387,60 €
Ligny-les-Aire	631	757,20 €
Linghem	219	262,80 €
Mazinghem	489	586,80 €
Quernes	493	591,60 €
Rely	469	562,80 €
Rombly	58	69,60 €
St Hilaire-Cottes	821	985,20 €
Witternesse	593	711,60 €
TOTAUX	17 583	21 099,60 €

Evaluation des coûts – Point d'Information Jeunesse / Centre Ados Intercommunal

Point Information Jeunesse / Centre Ados Intercommunal					
Communes	Centre Ados Intercommunal (CAJ)		Point Information Jeunesse (PIJ)		TOTAL
	Coût annuel total	208 920 €	Coût annuel total	57 679 €	266 599 €
	10% (pers à la charge de la CABBALR)	-20 892 €	10% (pers à la charge de la CABBALR)	-5 768 €	-26 660 €
	Coût annuel retenu	188 028 €	Coût annuel retenu	51 911 €	239 939 €
	Pop. concernée	35 541	Pop. concernée	35 541	
		Coût résiduel/hbt			Coût résiduel/hbt
		5,29 €			1,46 €
	Population communale 2017	Coût par commune	Population communale 2017	Coût par commune	Coût par commune
Allouagne	3 014	15 945,44 €	3 014	4 402,21 €	20 347,65 €
Ames	670	3 544,61 €	670	978,59 €	4 523,20 €
Amettes	510	2 698,13 €	510	744,90 €	3 443,03 €
Auchy-au-Bois	478	2 528,84 €	478	698,16 €	3 227,00 €
Bourecq	604	3 195,44 €	604	882,19 €	4 077,63 €
Burbure	3 060	16 188,80 €	3 060	4 469,39 €	20 658,20 €
Busnes	1 300	6 877,60 €	1 300	1 898,76 €	8 776,36 €
Calonne-sur-la-Lys	1 631	8 628,74 €	1 631	2 382,22 €	11 010,96 €
Ecquedecques	502	2 655,81 €	502	733,21 €	3 389,02 €
Ferfay	934	4 941,29 €	934	1 364,19 €	6 305,48 €
Gonnehem	2 607	13 792,23 €	2 607	3 807,75 €	17 599,98 €
Ham-en-Artois	1 029	5 443,88 €	1 029	1 502,94 €	6 946,83 €
Lespesses	414	2 190,25 €	414	604,68 €	2 794,93 €
Lières	393	2 079,15 €	393	574,01 €	2 653,16 €
Lillers	10 313	54 560,50 €	10 313	15 063,03 €	69 623,53 €
Mont-Bernenchon	1 391	7 359,03 €	1 391	2 031,68 €	9 390,70 €
Norrent-Fontes	1 472	7 787,56 €	1 472	2 149,98 €	9 937,54 €
Robecq	1 372	7 258,51 €	1 372	2 003,92 €	9 262,43 €
Saint-Floris	563	2 978,53 €	563	822,31 €	3 800,84 €
Saint-Venant	3 063	16 204,68 €	3 063	4 473,78 €	20 678,45 €
Westrehem	221	1 169,19 €	221	322,79 €	1 491,98 €
TOTAUX	35 541	188 028,21 €	35 541	51 910,70 €	239 938,91 €

Espaces verts		
	Coût annuel total	104 584 €
	10% (pers à la charge de la CABBALR)	-10 458 €
	Coût annuel retenu	94 125 €
	Superficie totale (en m ²)	65 365
	coût/m ²	1,44 €
Communes	Superficie communale traitée (en m ²)	Coût par commune
Blessy	12 044	17 343,36 €
Estrée-Blanche	10 777	15 518,88 €
Guarbecque	0	- €
Isbergues	0	- €
Lambres-lez-Aire	0	- €
Liettres	5 350	7 704,00 €
Ligny-les-Aire	1 660	2 390,40 €
Linghem	6 805	9 799,20 €
Mazinghem	10 307	14 842,08 €
Quernes	2 713	3 906,00 €
Rely	4 002	5 762,88 €
Rombly	148	213,26 €
St Hilaire-Cottes	9 231	13 293,00 €
Witternesse	2 328	3 352,32 €
TOTAUX	65 365	94 125,38 €

Evaluation des coûts – Eclairage Public - Entretien

	Eclairage public				
	Entretien				
	Entretien point lumineux		Entretien armoire électrique		TOTAL
	Coût annuel total	227 204,00 €	Coût annuel total	82 232 €	309 436,00 €
	10% (pers à la charge de la CABBALR)	- 22 720,40 €	10% (pers à la charge de la CABBALR)	- 8 223,20 €	- 30 943,60 €
	Coût annuel retenu	204 483,60 €	Coût annuel retenu	74 008,80 €	278 492,40 €
	Nb de points	9 251	Nb d'armoires	541	
	coût/point	22,10 €	coût/armoire	136,80 €	
Communes	Nb de points pr commune	Coût par commune	Nb d'armoires par commune	Coût par commune	Coût par commune
Allouagne	465	10 278,33 €	28	3 830,40 €	14 108,73 €
Ames	113	2 497,75 €	7	957,60 €	3 455,35 €
Amettes	80	1 768,32 €	6	820,80 €	2 589,12 €
Auchy-au-Bois	91	2 011,46 €	7	957,60 €	2 969,06 €
Blessy	90	1 989,36 €	10	1 368,00 €	3 357,36 €
Bourecq	88	1 945,15 €	6	820,80 €	2 765,95 €
Burbure	555	12 267,69 €	20	2 736,00 €	15 003,69 €
Busnes	256	5 658,61 €	23	3 146,40 €	8 805,01 €
Calonne-sur-la-Lys	259	5 724,92 €	19	2 599,20 €	8 324,12 €
Ecquedecques	82	1 812,52 €	2	273,60 €	2 086,12 €
Estrée-Blanche	125	2 762,99 €	7	957,60 €	3 720,59 €
Ferfay	168	3 713,46 €	7	957,60 €	4 671,06 €
Gonnehem	503	11 118,28 €	35	4 788,00 €	15 906,28 €
Guarbecque	261	5 769,13 €	16	2 188,80 €	7 957,93 €
Ham-en-Artois	157	3 470,32 €	11	1 504,80 €	4 975,12 €
Isbergues	1 660	36 692,55 €	66	9 028,80 €	45 721,35 €
Lambres-lez-Aire	187	4 133,44 €	9	1 231,20 €	5 364,64 €
Lespesses	67	1 480,96 €	6	820,80 €	2 301,76 €
Lières	54	1 193,61 €	6	820,80 €	2 014,41 €
Liettres	39	862,05 €	4	547,20 €	1 409,25 €
Ligny-les-Aire	100	2 210,39 €	6	820,80 €	3 031,19 €
Lillers	1 728	38 195,62 €	88	12 038,40 €	50 234,02 €
Linghem	45	994,68 €	2	273,60 €	1 268,28 €
Mazinghem	82	1 812,52 €	6	820,80 €	2 633,32 €
Mont-Bernenchon	294	6 498,56 €	29	3 967,20 €	10 465,76 €
Norrent-Fontes	299	6 609,08 €	15	2 052,00 €	8 661,08 €
Quernes	50	1 105,20 €	7	957,60 €	2 062,80 €
Rely	73	1 613,59 €	4	547,20 €	2 160,79 €
Robecq	233	5 150,22 €	20	2 736,00 €	7 886,22 €
Rombly	12	265,25 €	1	136,80 €	402,05 €
Saint-Floris	86	1 900,94 €	6	820,80 €	2 721,74 €
St Hilaire-Cottes	115	2 541,95 €	9	1 231,20 €	3 773,15 €
Saint-Venant	701	15 494,87 €	41	5 608,80 €	21 103,67 €
Westrehem	64	1 414,65 €	5	684,00 €	2 098,65 €
Witternesse	69	1 525,17 €	7	957,60 €	2 482,77 €
TOTAUX	9 251	204 483,60 €	541	74 008,80 €	278 492,40 €

Eclairage public		
Consommations électriques		
	Coût annuel	223 189 €
Communes		Coût par commune
Blessy		5 830,00 €
Estrée-Blanche		9 730,00 €
Guarbecque		25 850,00 €
Isbergues		122 330,00 €
Lambres-lez-Aire		13 650,00 €
Liettres		2 199,00 €
Ligny-les-Aire		7 150,00 €
Linghem		3 380,00 €
Mazinghem		6 850,00 €
Quernes		3 400,00 €
Rely		4 720,00 €
Rombly		850,00 €
St Hilaire-Cottes		11 600,00 €
Witternesse		5 650,00 €
TOTAUX		223 189,00 €

Evaluation des coûts – Eclairage Public – Renouvellement

	Eclairage Public Renouvellement				
	Remplacement point		Remplacement armoire		TOTAL
	Coût annuel	71 420 €	Coût annuel	23 408 €	94 828 €
	Nb de points	2 908	Nb d'armoires	154	
	coût/point	24,56 €	coût/armoire	152,00 €	
Communes	Nb de points par commune	Coût par commune	Nb d'armoires par commune	Coût par commune	Coût par commune
Blessy	90	2 210,40 €	10	1 520,00 €	3 730,40 €
Estrée-Blanche	125	3 070,00 €	7	1 064,00 €	4 134,00 €
Guarbecque	261	6 410,16 €	16	2 432,00 €	8 842,16 €
Isbergues	1 660	40 769,60 €	66	10 032,00 €	50 801,60 €
Lambres-lez-Aire	187	4 592,72 €	9	1 368,00 €	5 960,72 €
Liettres	39	957,84 €	4	608,00 €	1 565,84 €
Ligny-les-Aire	100	2 456,00 €	6	912,00 €	3 368,00 €
Linghem	45	1 105,20 €	2	304,00 €	1 409,20 €
Mazinghem	82	2 013,92 €	6	912,00 €	2 925,92 €
Quernes	50	1 228,00 €	7	1 064,00 €	2 292,00 €
Rely	73	1 792,88 €	4	608,00 €	2 400,88 €
Rombly	12	294,72 €	1	152,00 €	446,72 €
St Hilaire-Cottes	115	2 824,40 €	9	1 368,00 €	4 192,40 €
Witternesse	69	1 694,64 €	7	1 064,00 €	2 758,64 €
TOTAUX	2 908	71 420,48 €	154	23 408,00 €	94 828,48 €

Déneigement		
	Coût annuel total	17 921 €
	10% (pers à la charge de la CABBALR)	-1 792 €
	Coût annuel retenu	16 129 €
	Linéaire voirie (en km)	268,80
	coût/km	60,00 €
Communes	Longueur voirie communale traitée (3 passages/an)	Coût par commune
Blessy	14,10	846,05
Estrée-Blanche	9,00	540,03
Guarbecque	26,10	1 566,09
Isbergues	121,50	7 290,41
Lambres-lez-Aire	13,50	810,05
Liettres	5,70	342,02
Ligny-les-Aire	15,90	954,05
Linghem	6,00	360,02
Mazinghem	12,60	756,04
Quernes	5,70	342,02
Rely	12,60	756,04
Rombly	3,60	216,01
St Hilaire-Cottes	10,50	630,04
Witternesse	12,00	720,04
TOTAUX	268,80	16 128,90

Balayage		
	Coût annuel total	179 071,00 €
	10% (pers à la charge de la CABBALR)	-17 907,10 €
	Coût annuel retenu	161 163,90 €
	Linéaire voirie (en km)	2 713,20
	coût/km	59,40 €
Communes	Longueur voirie communale traitée (12 passages/an)	Coût par commune
Blessy	80,40	4 775,75 €
Estrée-Blanche	138,00	8 197,19 €
Guarbecque	168,00	9 979,19 €
Isbergues	1 620,00	96 227,89 €
Lambres-lez-Aire	135,60	8 054,63 €
Liettres	8,40	498,96 €
Ligny-les-Aire	74,40	4 419,36 €
Linghem	48,00	2 851,20 €
Mazinghem	79,20	4 704,47 €
Quernes	52,80	3 136,32 €
Rely	69,60	4 134,24 €
Rombly	12,00	712,80 €
St Hilaire-Cottes	178,80	10 620,71 €
Witternesse	48,00	2 851,20 €
TOTAUX	2 713,20	161 163,90 €

Evaluation des coûts – Fauchage des accotements

Fauchage accotements		
	Coût annuel total	303 097,00 €
	10% (pers à la charge de la CABBALR)	-30 309,70 €
	Coût total retenu	272 787,30 €
	Linéaire voirie traité (en km)	1 443,32
	coût/km	189,00 €
Communes	Longueur voirie communale traitée	Coût par commune
Allouagne	80,00	15 120,02 €
Ames	36,00	6 804,01 €
Amettes	52,00	9 828,02 €
Auchy-au-Bois	44,00	8 316,01 €
Blessy	39,90	7 541,11 €
Bourecq	26,00	4 914,01 €
Burbure	48,00	9 072,01 €
Busnes	63,00	11 907,02 €
Calonne-sur-la-Lys	109,00	20 601,03 €
Ecquedecques	10,00	1 890,00 €
Estrée-Blanche	33,40	6 312,61 €
Ferfay	40,00	7 560,01 €
Gonnehem	133,00	25 137,04 €
Guarbecque	38,70	7 314,31 €
Ham-en-Artois	23,00	4 347,01 €
Isbergues	76,20	14 401,82 €
Lambres-lez-Aire	35,50	6 709,51 €
Lespesses	19,50	3 685,51 €
Lières	56,00	10 584,02 €
Liettres	25,70	4 857,31 €

Fauchage accotements		
	Coût annuel total	303 097,00 €
	10% (pers à la charge de la CABBALR)	-30 309,70 €
	Coût total retenu	272 787,30 €
	Linéaire voirie traité (en km)	1 443,32
	coût/km	189,00 €
Communes	Longueur voirie communale traitée	Coût par commune
Ligny-les-Aire	70,80	13 381,22 €
Lillers		- €
Linghem	23,50	4 441,51 €
Mazinghem	19,90	3 761,11 €
Mont-Bernenchon	91,00	17 199,03 €
Norrent-Fontes	64,00	12 096,02 €
Quernes	15,10	2 853,90 €
Rely	27,90	5 273,11 €
Robecq	43,00	8 127,01 €
Rombly	11,80	2 230,20 €
Saint-Floris	22,50	4 252,51 €
St Hilaire-Cottes	35,70	6 747,31 €
Saint-Venant		- €
Westrehem	3,02	570,15 €
Witternesse	26,20	4 951,81 €
TOTAUX	1 443,32	272 787,30 €

Fossés		
	Coût annuel total	198 240 €
	10% (pers à la charge de la CABBALR)	-19 824 €
	Coût annuel retenu	178 416 €
	Linéaire voirie (en km)	23,6
	coût/km	7 560,00 €
Communes	Longueur voirie communale traitée	Coût par commune
Blessy	1,10	8 316,00 €
Estrée-Blanche	0,80	6 048,00 €
Guarbecque	9,20	69 552,00 €
Isbergues	5,30	40 068,00 €
Lambres-lez-Aire	3,30	24 948,00 €
Liettres	0,00	- €
Ligny-les-Aire	0,80	6 048,00 €
Linghem	0,00	- €
Mazinghem	1,00	7 560,00 €
Quernes	0,00	- €
Rely	0,20	1 512,00 €
Rombly	0,00	- €
St Hilaire-Cottes	0,00	- €
Witternesse	1,90	14 364,00 €
TOTAUX	23,60	178 416,00 €

Peintures routières		
	Coût annuel total	35 000 €
	10% (pers à la charge de la CABBALR)	-3 500 €
	Coût annuel retenu	31 500 €
	Superficie (en m ²)	3 199
	coût/m ²	9,85 €
Communes	Superficie communale traitée (en m ²)	Coût par commune
Blessy	117	1 152,08 €
Estrée-Blanche	250	2 461,71 €
Guarbecque	160	1 575,49 €
Isbergues	1 884	18 551,42 €
Lambres-lez-Aire	197	1 939,82 €
Liettres	18	177,24 €
Ligny-les-Aire	70	689,28 €
Linghem	30	295,40 €
Mazinghem	86	846,83 €
Quernes	60	590,81 €
Rely	58	571,12 €
Rombly	9	88,62 €
St Hilaire-Cottes	150	1 477,02 €
Witternesse	110	1 083,15 €
TOTAUX	3 199	31 500,00 €

Tx préparatoires enduits routiers		
	Coût annuel total	50 000 €
	10% (pers à la charge de la CABBALR)	-5 000 €
	Coût annuel retenu	45 000 €
	Linéaire (en m)	135 392
	coût/ml	0,33 €
Communes	Longueur voirie communale	Coût par commune
Blessy	7 056	2 345,19 €
Estrée-Blanche	5 148	1 711,03 €
Guarbecque	12 183	4 049,24 €
Isbergues	36 582	12 158,69 €
Lambres-lez-Aire	8 086	2 687,53 €
Liettres	4 504	1 496,99 €
Ligny-les-Aire	15 950	5 301,27 €
Linghem	4 541	1 509,28 €
Mazinghem	7 613	2 530,32 €
Quernes	2 211	734,87 €
Rely	5 788	1 923,75 €
Rombly	1 544	513,18 €
St Hilaire-Cottes	18 407	6 117,90 €
Witternesse	5 779	1 920,76 €
TOTAUX	135 392	45 000,00 €

Bus		
	Coût annuel total	106 597,59 €
	10% (pers à la charge de la CABBALR)	-10 659,76 €
	Coût annuel retenu	95 937,83 €
	Nb d'habitants	17 583
	tarif/hbt	5,4563 €
Communes	Population communale 2017	Coût par commune
Blessy	870	4 746,97 €
Estrée-Blanche	963	5 254,40 €
Guarbecque	1 470	8 020,74 €
Isbergues	9 117	49 744,94 €
Lambres-lez-Aire	1 067	5 821,85 €
Liettres	323	1 762,38 €
Ligny-les-Aire	631	3 442,91 €
Linghem	219	1 194,93 €
Mazinghem	489	2 668,12 €
Quernes	493	2 689,95 €
Rely	469	2 559,00 €
Rombly	58	316,46 €
St Hilaire-Cottes	821	4 479,61 €
Witternesse	593	3 235,58 €
TOTAUX	17 583	95 937,83 €

	Chapiteau	
	Coût annuel total	58 380 €
	10% (pers à la charge de la CABBALR)	-5 838 €
	Coût annuel retenu	52 542 €
Communes	Sur la base d'un coût moyen annuel	Coût par commune
Allouagne		2 502,00 €
Ames		2 502,00 €
Amettes		2 502,00 €
Auchy-au-Bois		2 502,00 €
Bourecq		2 502,00 €
Burbure		2 502,00 €
Busnes		2 502,00 €
Calonne-sur-la-Lys		2 502,00 €
Ecquedecques		2 502,00 €
Ferfay		2 502,00 €
Gonnehem		2 502,00 €
Ham-en-Artois		2 502,00 €
Lespesses		2 502,00 €
Lières		2 502,00 €
Lillers		2 502,00 €
Mont-Bernenchon		2 502,00 €
Norrent-Fontes		2 502,00 €
Robecq		2 502,00 €
Saint-Floris		2 502,00 €
Saint-Venant		2 502,00 €
Westrehem		2 502,00 €
TOTAUX		52 542,00 €

Evaluation des coûts – Aide au montage des dossiers communaux en matière de voirie

Aide au montage des dossiers communaux en matière de voirie		
	Coût annuel total	63 000 €
	10% (pers à la charge de la CABBALR)	- 6 300 €
	Coût annuel retenu	56 700 €
	Coût/commune	4 050 €
Communes	Sur la base d'un coût moyen annuel	Coût par commune
Blessy		4 050,00 €
Estrée-Blanche		4 050,00 €
Guarbecque		4 050,00 €
Isbergues		4 050,00 €
Lambres-lez-Aire		4 050,00 €
Liettres		4 050,00 €
Ligny-les-Aire		4 050,00 €
Linghem		4 050,00 €
Mazinghem		4 050,00 €
Quernes		4 050,00 €
Rely		4 050,00 €
Rombly		4 050,00 €
St Hilaire-Cottes		4 050,00 €
Witternesse		4 050,00 €
TOTAUX		56 700,00 €

Evaluation des coûts – Action Sociale d'Urgence

Action sociale d'urgence		
	Coût annuel	10 370 €
Communes		Coût par commune
Isbergues	100%	10 370,00 €
TOTAUX		10 370,00 €

Evaluation des coûts – Instruction des autorisations des sols

	Instruction des autorisations des sols				
	Equivalent Permis de Construire (EPC)		Population communale		TOTAL
	Coût annuel	189 297 €	Coût annuel	26 018 €	215 315 €
	Nb d'EPC	1 456,1	Pop. concernée	52 036	
	tarif/EPC	130,00 €	tarif/hbt	0,50 €	
Communes	Nb d'EPC	Coût par commune	Population communale	Coût par commune	Coût par commune
Allouagne	65,6	8 528,00 €	3 014	1 507,00 €	10 035,00 €
Ames	33,4	4 346,33 €	645	322,33 €	4 668,67 €
Amettes	0,0	- €	0	- €	- €
Auchy-au-Bois	17,3	2 253,33 €	508	254,00 €	2 507,33 €
Blessy	42,2	5 486,00 €	870	435,00 €	5 921,00 €
Bourecq	14,1	1 837,33 €	629	314,50 €	2 151,83 €
Burbure	54,4	7 072,00 €	3 060	1 530,00 €	8 602,00 €
Busnes	43,1	5 607,33 €	1 305	652,50 €	6 259,83 €
Calonne-sur-la-Lys	67,4	8 766,33 €	1 569	784,33 €	9 550,67 €
Ecquedecques	13,6	1 768,00 €	513	256,50 €	2 024,50 €
Estrée-Blanche	28,9	3 757,00 €	963	481,50 €	4 238,50 €
Ferfay	26,7	3 475,33 €	922	461,00 €	3 936,33 €
Gonnehem	87,1	11 327,33 €	2 579	1 289,33 €	12 616,67 €
Guarbecque	36,7	4 766,67 €	1 439	719,50 €	5 486,17 €
Ham-en-Artois	26,3	3 419,00 €	1 029	514,50 €	3 933,50 €
Isbergues	170,6	22 173,67 €	8 926	4 463,00 €	26 636,67 €
Lambres-lez-Aire	35,2	4 571,67 €	1 073	536,67 €	5 108,33 €
Lespesses	18,3	2 374,67 €	408	204,00 €	2 578,67 €
Lières	12,5	1 629,33 €	391	195,50 €	1 824,83 €
Liettres	14,0	1 820,00 €	323	161,50 €	1 981,50 €
Ligny-les-Aire	18,4	2 392,00 €	631	315,50 €	2 707,50 €
Lillers	253,8	32 989,67 €	10 058	5 029,17 €	38 018,83 €
Linghem	13,6	1 772,33 €	211	105,50 €	1 877,83 €
Mazinghem	13,4	1 742,00 €	482	241,17 €	1 983,17 €
Mont-Bernenchon	48,6	6 318,00 €	1 391	695,50 €	7 013,50 €
Norrent-Fontes	43,1	5 598,67 €	1 421	710,33 €	6 309,00 €
Quernes	14,4	1 872,00 €	493	246,50 €	2 118,50 €
Rely	17,3	2 244,67 €	457	228,67 €	2 473,33 €
Robecq	44,9	5 832,67 €	1 380	690,17 €	6 522,83 €
Rombly	3,0	390,00 €	49	24,50 €	414,50 €
Saint-Floris	29,4	3 822,00 €	563	281,50 €	4 103,50 €
St Hilaire-Cottes	26,9	3 497,00 €	817	408,50 €	3 905,50 €
Saint-Venant	78,8	10 244,00 €	3 095	1 547,50 €	11 791,50 €
Westrehem	10,6	1 378,00 €	221	110,50 €	1 488,50 €
Witternesse	32,5	4 225,00 €	601	300,33 €	4 525,33 €
TOTAUX	1 456,1	189 297,33 €	52 036	26 018,00 €	215 315,33 €

Evaluation des coûts – Récapitulatif global

Communes	Relais Assistantes Maternelles	Point Information Jeunesse / Centre Ados Intercommunal	Espaces verts	Eclairage Public Entretien	Eclairage Public Consommations	Eclairage Public Renouvellement	Déneigement	Balayage
Allouagne		20 347,65 €		14 108,73 €				
Ames		4 523,20 €		3 455,35 €				
Amettes		3 443,03 €		2 589,12 €				
Auchy-au-Bois		3 227,00 €		2 969,06 €				
Blessy	1 044,00 €		17 343,36 €	3 357,36 €	5 830,00 €	3 730,40 €	846,05 €	4 775,75 €
Bourecq		4 077,63 €		2 765,95 €				
Burbure		20 658,20 €		15 003,69 €				
Busnes		8 776,36 €		8 805,01 €				
Calonne-sur-la-Lys		11 010,96 €		8 324,12 €				
Ecquedecques		3 389,02 €		2 086,12 €				
Estrée-Blanche	1 155,60 €		15 518,88 €	3 720,59 €	9 730,00 €	4 134,00 €	540,03 €	8 197,19 €
Ferfay		6 305,48 €		4 671,06 €				
Gonnehem		17 599,98 €		15 906,28 €				
Guarbecque	1 764,00 €		- €	7 957,93 €	25 850,00 €	8 842,16 €	1 566,09 €	9 979,19 €
Ham-en-Artois		6 946,83 €		4 975,12 €				
Isbergues	10 940,40 €		- €	45 721,35 €	122 330,00 €	50 801,60 €	7 290,41 €	96 227,89 €
Lambres-lez-Aire	1 280,40 €		- €	5 364,64 €	13 650,00 €	5 960,72 €	810,05 €	8 054,63 €
Lespesses		2 794,93 €		2 301,76 €				
Lières		2 653,16 €		2 014,41 €				
Liettres	387,60 €		7 704,00 €	1 409,25 €	2 199,00 €	1 565,84 €	342,02 €	498,96 €
Ligny-les-Aire	757,20 €		2 390,40 €	3 031,19 €	7 150,00 €	3 368,00 €	954,05 €	4 419,36 €
Lillers		69 623,53 €		50 234,02 €				
Linghem	262,80 €		9 799,20 €	1 268,28 €	3 380,00 €	1 409,20 €	360,02 €	2 851,20 €
Mazinghem	586,80 €		14 842,08 €	2 633,32 €	6 850,00 €	2 925,92 €	756,04 €	4 704,47 €
Mont-Bernenchon		9 390,70 €		10 465,76 €				
Norrent-Fontes		9 937,54 €		8 661,08 €				
Quernes	591,60 €		3 906,00 €	2 062,80 €	3 400,00 €	2 292,00 €	342,02 €	3 136,32 €
Rely	562,80 €		5 762,88 €	2 160,79 €	4 720,00 €	2 400,88 €	756,04 €	4 134,24 €
Robecq		9 262,43 €		7 886,22 €				
Rombly	69,60 €		213,26 €	402,05 €	850,00 €	446,72 €	216,01 €	712,80 €
Saint-Floris		3 800,84 €		2 721,74 €				
St Hilaire-Cottes	985,20 €		13 293,00 €	3 773,15 €	11 600,00 €	4 192,40 €	630,04 €	10 620,71 €
Saint-Venant		20 678,45 €		21 103,67 €				
Westrehem		1 491,98 €		2 098,65 €				
Witternesse	711,60 €		3 352,32 €	2 482,77 €	5 650,00 €	2 758,64 €	720,04 €	2 851,20 €
TOTAUX	21 099,60 €	239 938,90 €	94 125,38 €	278 492,40 €	223 189,00 €	94 828,48 €	16 128,91 €	161 163,91 €

Communes	Fauchage accotements	Fossés	Peintures routières	Enduits routiers	Bus	Chapiteau	Dossiers voirie	Action Sociale	Instruction des autorisations des sols	TOTAL
Allouagne	15 120,02 €					2 502,00 €			10 035,00 €	62 113,41 €
Ames	6 804,01 €					2 502,00 €			4 668,67 €	21 953,22 €
Anettes	9 828,02 €					2 502,00 €			- €	18 362,16 €
Auchy-au-Bois	8 316,01 €					2 502,00 €			2 507,33 €	19 521,41 €
Blessy	7 541,11 €	8 316,00 €	1 152,08 €	2 345,19 €	4 746,97 €		4 050,00 €		5 921,00 €	70 999,27 €
Bourecq	4 914,01 €					2 502,00 €			2 151,83 €	16 411,42 €
Burbure	9 072,01 €					2 502,00 €			8 602,00 €	55 837,90 €
Busnes	11 907,02 €					2 502,00 €			6 259,83 €	38 250,22 €
Calonne-sur-la-Lys	20 601,03 €					2 502,00 €			9 550,67 €	51 988,78 €
Ecudecques	1 890,00 €					2 502,00 €			2 024,50 €	11 891,65 €
Estrée-Blanche	6 312,61 €	6 048,00 €	2 461,71 €	1 711,03 €	5 254,40 €	2 502,00 €	4 050,00 €		4 238,50 €	73 072,54 €
Ferfay	7 560,01 €					2 502,00 €			3 936,33 €	24 974,89 €
Gonnehem	25 137,04 €					2 502,00 €			12 616,67 €	73 761,97 €
Guarbecque	7 314,31 €	69 552,00 €	1 575,49 €	4 049,24 €	8 020,74 €		4 050,00 €		5 486,17 €	156 007,32 €
Ham-en-Artois	4 347,01 €					2 502,00 €			3 933,50 €	22 704,46 €
Isbergues	14 401,82 €	40 068,00 €	18 551,42 €	12 158,69 €	49 744,94 €		4 050,00 €	10 370,00 €	26 636,67 €	509 293,19 €
Lambres-lez-Aire	6 709,51 €	24 948,00 €	1 939,82 €	2 687,53 €	5 821,85 €		4 050,00 €		5 108,33 €	86 385,48 €
Lespesses	3 685,51 €					2 502,00 €			2 578,67 €	13 862,87 €
Lières	10 584,02 €					2 502,00 €			1 824,83 €	19 578,42 €
Liettres	4 857,31 €	- €	177,24 €	1 496,99 €	1 762,38 €		4 050,00 €		1 981,50 €	28 432,09 €
Ligny-les-Aire	13 381,22 €	6 048,00 €	689,28 €	5 301,27 €	3 442,91 €		4 050,00 €		2 707,50 €	57 690,39 €
Lillers	- €					2 502,00 €			38 018,83 €	160 378,38 €
Linghem	4 441,51 €	- €	295,40 €	1 509,28 €	1 194,93 €		4 050,00 €		1 877,83 €	32 699,65 €
Mazinghem	3 761,11 €	7 560,00 €	846,83 €	2 530,32 €	2 668,12 €		4 050,00 €		1 983,17 €	56 698,18 €
Mont-Bernichon	17 199,03 €					2 502,00 €			7 013,50 €	46 570,99 €
Norrent-Fontes	12 096,02 €					2 502,00 €			6 309,00 €	39 505,64 €
Quernes	2 853,90 €	- €	590,81 €	734,87 €	2 689,95 €		4 050,00 €		2 118,50 €	28 768,77 €
Rely	5 273,11 €	1 512,00 €	571,12 €	1 923,75 €	2 559,00 €		4 050,00 €		2 473,33 €	38 859,94 €
Robecq	8 127,01 €			G		2 502,00 €			6 522,83 €	34 300,50 €
Rombly	2 230,20 €	- €	88,62 €	513,18 €	316,46 €		4 050,00 €		414,50 €	10 523,40 €
Saint-Floris	4 252,51 €					2 502,00 €			4 103,50 €	17 380,59 €
St Hilaire-Cottes	6 747,31 €	- €	1 477,02 €	6 117,90 €	4 479,61 €		4 050,00 €		3 905,50 €	71 871,84 €
Saint-Venant	- €					2 502,00 €			11 791,50 €	56 075,62 €
Westrehem	570,15 €					2 502,00 €			1 488,50 €	8 151,28 €
Witternesse	4 951,81 €	14 364,00 €	1 083,15 €	1 920,76 €	3 235,58 €		4 050,00 €		4 525,33 €	52 657,20 €
TOTAUX	272 787,30 €	178 416,00 €	31 499,99 €	45 000,00 €	95 937,84 €	52 542,00 €	56 700,00 €	10 370,00 €	215 315,33 €	2 087 535,04 €



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Rapport n°2

Evaluation des charges liées à la voirie communale du BHNS

Pièce annexe à la délibération N° 7
du Conseil Municipal du 25/01/2023



Contexte

En application de l'article L 5216-5 du CGCT, le territoire étant couvert par un Plan de Déplacements Urbains, les voiries support d'un réseau de Transport Collectif en Site Propre deviennent automatiquement et obligatoirement d'intérêt communautaire. Au titre des lignes de Bus à Haut Niveau de Service portées par le Syndicat Mixte Artois Mobilités, la Bulle 2, reliant Beuvry à Houdain et traversant onze communes, est concernée par cette disposition (car à plus de 50% en site propre).

Commune(s) concernée(s)

- Beuvry
- Verquigneul
- Béthune
- Fouquières-lès-Béthune
- Gosnay
- Hesdigneul-lès-Béthune
- Bruay-la-Buissière
- Haillicourt
- Ruitz
- Barlin
- Houdain

Echéances

Date effective du transfert de la compétence : **1^{er} avril 2019**

Périmètre de la compétence

Par délibération n°2022/BC106 du 18 octobre 2022, le Bureau Communautaire a approuvé l'incorporation dans la voirie d'intérêt communautaire de fil d'eau à fil d'eau les sections suivantes :

Beuvry	- Rue Nationale - Rue de Lens
Béthune	- Rue de l'Université - Rue Massenet - Avenue Mendès-France - Rue Lebas - Rue de Coubertin - Rue du Train de Loos - Rue de Hollande - Rue des Etats-Unis - Rue du Mont-Liébaud - Avenue de Rome - Avenue de Paris - Avenue de Budapest
Fouquières-lès-Béthune	- Avenue des Anciens Combattants
Bruay-la-Buissière	- Rue des Festeux - Rue de Bourgogne
Houdain	- Rue du Général Gallieni - Place de la Somme - Avenue du Maréchal Foch - Place de la Marne
Barlin	- Rue d'Hermery - Rue d'Houdain

	- Rue Jean Jaurès - Rue Roger Salengro - Rue Ferrer - Rue du Docteur Capiaux
--	---

Les communes de Gosnay, Hesdigneul-lès-Béthune, Haillicourt, Ruitz et Verquigneul ne sont pas concernées par ce transfert car le BHNS – Bulle2 – n’y emprunte pas de voirie communale mais uniquement des voies de bus créées ex-nihilo, des voiries déjà communautaires ou des voiries départementales.

Méthode d'évaluation

L'évaluation des charges de fonctionnement et d'investissement a été réalisée sur la base des travaux effectués par un cabinet d'expertise externe mandaté sur ce sujet.

Celui-ci a opéré un inventaire complet de la volumétrie de la chaussée de chaque tronçon concerné auquel a été appliqué un coût d'entretien et d'investissement

Evaluation des coûts

		Nature	Qté	unité	Entretien	Renouvellement	Total
	BEUVRY						
4.01	Rue nationale	<i>Balayage</i>	3593	m²	284,64 €	0,00 €	284,64 €
		<i>Salage</i>	495	ml	713,29 €	0,00 €	713,29 €
		<i>Pontage</i>	3593	m²	215,64 €	0,00 €	215,64 €
		<i>Surface</i>	3593	m²		2 716,99 €	2 716,99 €
		<i>Structure</i>	3593	m²		10 781,70 €	10 781,70 €
		<i>Signalisa Horizont</i>	687	ml	2 085,74 €	695,26 €	2 781,00 €
						SS total	17 493,26 €
4.02	Rue de Lens	<i>Balayage</i>	4091	m²	324,07 €		324,07 €
		<i>Salage</i>	567	ml	816,91 €		816,91 €
		<i>Pontage</i>	4091	m²	245,51 €		245,51 €
		<i>Surface</i>	4091	m²		3 093,41 €	3 093,41 €
		<i>Structure</i>	4091	m²		12 275,43 €	12 275,43 €
		<i>Signalisa Horizont</i>	552	ml	1 783,54 €	594,50 €	2 378,04 €
						SS total	19 133,37 €
						TOTAL	36 626,63 €

		Nature	Qté	unité	Entretien	Renouvellement	Total
	BETHUNE						
4.03	Rue Université	Balayage	4049	m²	320,65 €	0,00 €	320,65 €
		Salage	423	ml	574,50 €	0,00 €	574,50 €
		Pontage	4049	m²	242,93 €	0,00 €	242,93 €
		Surface	2505	m²	0,00 €	1 893,97 €	1 893,97 €
		Structure	2505	m²	0,00 €	7 515,75 €	7 515,75 €
		Signalisa Horizont	879	ml	2 873,10 €	957,71 €	3 830,81 €
						SS total	14 378,61 €
4.05	Rue Massenet	Balayage	1037	m²	82,10 €	0,00 €	82,10 €
		Salage	108	ml	155,96 €	0,00 €	155,96 €
		Pontage	1037	m²	62,21 €	0,00 €	62,21 €
		Surface	1037	m²	0,00 €	783,75 €	783,75 €
		Structure	1037	m²	0,00 €	3 110,13 €	3 110,13 €
		Signalisa Horizont	137	ml	406,18 €	135,40 €	541,58 €
						SS total	4 735,73 €
4.06	Rue Ecoquartier	Balayage	1462	m²	115,75 €	0,00 €	115,75 €
		Salage	177	ml	254,96 €	0,00 €	254,96 €
		Pontage	1462	m²	87,70 €	0,00 €	87,70 €
		Surface	1462	m²	0,00 €	1 104,95 €	1 104,95 €
		Structure	1462	m²	0,00 €	4 384,74 €	4 384,74 €
		Signalisa Horizont	100	ml	819,28 €	273,08 €	1 092,36 €
						SS total	7 040,46 €
4.07	Rue M. France	Balayage	2964	m²	243,73 €	0,00 €	243,73 €
		Salage	418	ml	601,93 €	0,00 €	601,93 €
		Pontage	2964	m²	177,83 €	0,00 €	177,83 €
		Surface	2964	m²	0,00 €	2 240,60 €	2 240,60 €
		Structure	2964	m²	0,00 €	8 891,28 €	8 891,28 €
		Signalisa Horizont	745	ml	1 304,39 €	434,80 €	1 739,19 €
						SS total	13 894,56 €
4.08	Rue Lebas	Balayage	4400	m²	348,43 €	0,00 €	348,43 €
		Salage	653	ml	941,06 €	0,00 €	941,06 €
		Pontage	4400	m²	263,96 €	0,00 €	263,96 €
		Surface	4400	m²	0,00 €	3 325,93 €	3 325,93 €
		Structure	4400	m²	0,00 €	13 198,14 €	13 198,14 €
		Signalisa Horizont	177	ml	1 131,60 €	377,21 €	1 508,81 €
						SS total	19 586,33 €
4.09	Rue Coubertin	Balayage	2225	m²	176,23 €	0,00 €	176,23 €
		Salage	450	ml	648,19 €	0,00 €	648,19 €
		Pontage	2225	m²	133,51 €	0,00 €	133,51 €
		Surface	2225	m²	0,00 €	1 682,25 €	1 682,25 €
		Structure	2225	m²	0,00 €	6 675,60 €	6 675,60 €
		Signalisa Horizont	143	ml	524,89 €	174,97 €	699,86 €
						SS total	10 015,64 €
4.1	Rue Train de Loos	Balayage	1218	m²	96,29 €	0,00 €	96,29 €
	Section BHNS	Salage	128	ml	184,02 €	0,00 €	184,02 €
		Pontage	1218	m²	73,10 €	0,00 €	73,10 €
		Surface	1218	m²	0,00 €	921,07 €	921,07 €
		Structure	1218	m²	0,00 €	3 655,02 €	3 655,02 €
		Signalisa Horizont	202	ml	311,34 €	103,78 €	415,12 €
						SS total	5 344,62 €

		Nature	Qté	unité	Entretien	Renouvellement	Total
	BETHUNE						
4.12	Rue Hollande	Balayage	1676	m²	132,77 €	0,00 €	132,77 €
		Salage	201	ml	289,85 €	0,00 €	289,85 €
		Pontage	1676	m²	100,58 €	0,00 €	100,58 €
		Surface	1676	m²	0,00 €	1 267,29 €	1 267,29 €
		Structure	1676	m²	0,00 €	5 028,93 €	5 028,93 €
		Signalisa Horizont	43	ml	1 054,90 €	351,64 €	1 406,54 €
						SS total	8 225,96 €
4.13	Rue Etats-Unis	Balayage	2457	m²	194,60 €	0,00 €	194,60 €
		Salage	397	ml	571,03 €	0,00 €	571,03 €
		Pontage	2457	m²	147,42 €	0,00 €	147,42 €
		Surface	2457	m²	0,00 €	1 857,56 €	1 857,56 €
		Structure	2457	m²	0,00 €	7 371,27 €	7 371,27 €
		Signalisa Horizont	57	ml	1 186,51 €	395,50 €	1 582,01 €
						SS total	11 723,89 €
4.14	Av Liébaut	Balayage	1575	m²	124,72 €	0,00 €	124,72 €
		Salage	257	ml	370,49 €	0,00 €	370,49 €
		Pontage	1575	m²	94,48 €	0,00 €	94,48 €
		Surface	1575	m²	0,00 €	1 190,44 €	1 190,44 €
		Structure	1575	m²	0,00 €	4 723,98 €	4 723,98 €
		Signalisa Horizont	17	ml	629,66 €	209,89 €	839,55 €
						SS total	7 343,66 €
4.15	Av Rome	Balayage	1126	m²	89,21 €	0,00 €	89,21 €
		Salage	190	ml	273,77 €	0,00 €	273,77 €
		Pontage	1126	m²	67,58 €	0,00 €	67,58 €
		Surface	1126	m²	0,00 €	851,51 €	851,51 €
		Structure	1126	m²	0,00 €	3 379,02 €	3 379,02 €
		Signalisa Horizont	173	ml	434,53 €	144,84 €	579,37 €
						SS total	5 240,46 €
4.16	Av Paris	Balayage	2828	m²	223,96 €	0,00 €	223,96 €
		Salage	649	ml	934,98 €	0,00 €	934,98 €
		Pontage	2828	m²	169,67 €	0,00 €	169,67 €
		Surface	2828	m²	0,00 €	2 137,79 €	2 137,79 €
		Structure	2828	m²	0,00 €	8 483,31 €	8 483,31 €
		Signalisa Horizont	61	ml	834,60 €	278,21 €	1 112,81 €
						SS total	13 062,52 €
4.17	Av Budapest	Balayage	1518	m²	120,19 €	0,00 €	120,19 €
		Salage	406	ml	584,63 €	0,00 €	584,63 €
		Pontage	1518	m²	91,06 €	0,00 €	91,06 €
		Surface	1518	m²	0,00 €	1 147,34 €	1 147,34 €
		Structure	1518	m²	0,00 €	4 552,92 €	4 552,92 €
		Signalisa Horizont	42	ml	1 075,01 €	358,34 €	1 433,35 €
						SS total	7 929,49 €
						TOTAL	128 521,93 €

		Nature	Qté	unité	Entretien	Renouvellement	Total
	FOUQUIERES-LES-BETHUNE						
4.18	Rue Anc Combattants	Balayage	10933	m²	865,93 €	0,00 €	865,93 €
		Salage	1649	ml	2 373,32 €	0,00 €	2 373,32 €
		Pontage	10933	m²	656,02 €	0,00 €	656,02 €
		Surface	7438	m²		5 622,73 €	5 622,73 €
		Structure	7438	m²		22 312,41 €	22 312,41 €
		Signalisa Horizont	1272	ml	3 383,17 €	1 127,72 €	4 510,89 €
						SS total	36 341,30 €
4.18 bis	Rue Anc Combattants	Balayage	368	m²	29,15 €		29,15 €
	Euro-Fouquières	Salage	891	ml	1 283,82 €		1 283,82 €
		Pontage	368	m²	22,08 €		22,08 €
		Surface	3920	m²		2 961,85 €	2 961,85 €
		Structure	3920	m²		11 753,37 €	11 753,37 €
		Signalisa Horizont	61	ml	213,19 €	71,06 €	284,25 €
						SS total	16 334,52 €
						TOTAL	52 675,82 €

		Nature	Qté	unité	Entretien	Renouvellement	Total
	BRUAY-la-BUISSIÈRE						
4.19	Rue des Festeux	Balayage	259	m²	20,50 €	0,00 €	20,50 €
		Salage	48	ml	68,93 €	0,00 €	68,93 €
		Pontage	259	m²	15,53 €	0,00 €	15,53 €
		Surface	259	m²	0,00 €	195,70 €	195,70 €
		Structure	259	m²	0,00 €	776,58 €	776,58 €
		Signalisa Horizont	109	ml	1 204,97 €	401,66 €	1 606,63 €
						SS total	2 683,87 €
2.23	Rue de Bourgogne	Balayage	649	m²	51,37 €	0,00 €	51,37 €
		Salage	74	ml	106,78 €	0,00 €	106,78 €
		Pontage	649	m²	38,92 €	0,00 €	38,92 €
		Surface	649	m²	0,00 €	490,35 €	490,35 €
		Structure	649	m²	0,00 €	1 945,83 €	1 945,83 €
		Signalisa Horizont	17	ml	391,34 €	130,45 €	521,79 €
						SS total	3 155,04 €
						TOTAL	5 838,91 €

		Nature	Qté	unité	Entretien	Renouvellement	Total
	HOUDAIN						
4.26	Rue Gallieni	Balayage	5986	m²	474,08 €	0,00 €	474,08 €
		Salage	914	ml	1 315,56 €	0,00 €	1 315,56 €
		Pontage	5986	m²	359,16 €	0,00 €	359,16 €
		Surface	5875	m²	0,00 €	4 440,74 €	4 440,74 €
		Structure	5875	m²	0,00 €	17 622,00 €	17 622,00 €
		Signalisa Horizont	927	ml	2 309,32 €	769,76 €	3 079,08 €
						SS total	27 290,62 €
4.27	Rue Foch	Balayage	2047	m²	162,13 €	0,00 €	162,13 €
		Salage	313	ml	450,91 €	0,00 €	450,91 €
		Pontage	2047	m²	122,83 €	0,00 €	122,83 €
		Surface	2047	m²	0,00 €	1 547,67 €	1 547,67 €
		Structure	2047	m²	0,00 €	6 141,54 €	6 141,54 €
		Signalisa Horizont	327	ml	977,54 €	325,86 €	1 303,40 €
						SS total	9 728,48 €
4.28	Place Somme	Balayage	1658	m²	131,33 €	0,00 €	131,33 €
		Salage	119	ml	171,55 €	0,00 €	171,55 €
		Pontage	1658	m²	99,49 €	0,00 €	99,49 €
		Surface	1658	m²	0,00 €	1 253,60 €	1 253,60 €
		Structure	1658	m²	0,00 €	4 974,60 €	4 974,60 €
		Signalisa Horizont	90	ml	665,27 €	221,76 €	887,03 €
						SS total	7 517,60 €
4.29	Place Marne	Balayage	414	m²	32,80 €	0,00 €	32,80 €
		Salage	35	ml	49,76 €	0,00 €	49,76 €
		Pontage	414	m²	24,85 €	0,00 €	24,85 €
		Surface	414	m²	0,00 €	313,08 €	313,08 €
		Structure	414	m²	0,00 €	1 242,39 €	1 242,39 €
		Signalisa Horizont	2	ml	12,00 €	4,00 €	16,00 €
						SS total	1 678,88 €
						TOTAL	46 215,58 €

		Nature	Qté	unité	Entretien	Renouvellement	Total
	BARLIN						
4.30	Rue Capiaux	Balayage	2844	m²	225,20 €	0,00 €	225,20 €
		Salage	423	ml	608,50 €	0,00 €	608,50 €
		Pontage	2844	m²	170,60 €	0,00 €	170,60 €
		Surface	2844	m²	0,00 €	2 149,63 €	2 149,63 €
		Structure	2844	m²	0,00 €	8 530,29 €	8 530,29 €
		Signalisa Horizont	376	ml	1 501,97 €	500,66 €	2 002,63 €
						SS total	13 686,85 €
4.31	Rue Salengro	Balayage	1596	m²	126,36 €	0,00 €	126,36 €
		Salage	351	ml	504,85 €	0,00 €	504,85 €
		Pontage	1596	m²	95,74 €	0,00 €	95,74 €
		Surface	1596	m²	0,00 €	1 206,21 €	1 206,21 €
		Structure	1596	m²	0,00 €	4 786,56 €	4 786,56 €
		Signalisa Horizont	41	ml	690,43 €	230,15 €	920,58 €
						SS total	7 640,30 €
4.32	Rue Salengro	Balayage	602	m²	47,69 €	0,00 €	47,69 €
		Salage	151	ml	217,20 €	0,00 €	217,20 €
		Pontage	602	m²	36,13 €	0,00 €	36,13 €
		Surface	602	m²	0,00 €	455,26 €	455,26 €
		Structure	602	m²	0,00 €	1 806,57 €	1 806,57 €
		Signalisa Horizont	24	ml	272,84 €	90,95 €	363,79 €
						SS total	2 926,64 €
4.33	Rue Hernany	Balayage	1029	m²	81,53 €	0,00 €	81,53 €
		Salage	137	ml	197,18 €	0,00 €	197,18 €
		Pontage	1029	m²	61,76 €	0,00 €	61,76 €
		Surface	1029	m²	0,00 €	778,20 €	778,20 €
		Structure	1029	m²	0,00 €	3 088,08 €	3 088,08 €
		Signalisa Horizont	30	ml	313,67 €	104,56 €	418,23 €
						SS total	4 624,98 €
4.34	Rue J. Jaurès	Balayage	1571	m²	124,39 €	0,00 €	124,39 €
		Salage	222	ml	320,26 €	0,00 €	320,26 €
		Pontage	1571	m²	94,24 €	0,00 €	94,24 €
		Surface	1571	m²	0,00 €	1 187,40 €	1 187,40 €
		Structure	1571	m²	0,00 €	4 711,89 €	4 711,89 €
		Signalisa Horizont	37	ml	391,63 €	130,55 €	522,18 €
						SS total	6 960,36 €
4.35	Rue Houdain	Balayage	912	m²	72,20 €	0,00 €	72,20 €
		Salage	133	ml	191,35 €	0,00 €	191,35 €
		Pontage	912	m²	54,70 €	0,00 €	54,70 €
		Surface	912	m²	0,00 €	689,17 €	689,17 €
		Structure	912	m²	0,00 €	2 734,80 €	2 734,80 €
		Signalisa Horizont	36	ml	157,57 €	52,51 €	210,08 €
						SS total	3 952,30 €
						TOTAL	39 791,43 €

Evaluation des coûts – Récapitulatif global

Commune	Tronçon	Cout total commune CLECT
BEUVRY	Rue Nationale	36 627 €
	Rue de Lens	
BETHUNE	Rue de l'Université	128 522 €
	Rue Massenet	
	Avenue Mendès-France	
	Rue Lebas	
	Rue de Coubertin	
	Rue du Train de Loos	
	Rue de Hollande	
	Rue des Etats-Unis	
	Rue du Mont-Liébaud	
	Avenue de Rome	
	Avenue de Paris	
	Avenue de Budapest	
FOUQUIERES-LES-BETHUNE	Rue des Anciens Combattants	52 676 €
BRUAY-LA-BUISSIÈRE	Rue des Festeux	5 839 €
	Rue de Bourgogne	
HOUDAIN	Rue du Général Gallieni	46 216 €
	Place de la Somme	
	Avenue du Maréchal Foch	
	Place de la Marne	
BARLIN	Rue d'Hermery	39 791 €
	Rue d'Houdain	
	Rue Jean Jaurès	
	Rue Roger Salengro	
	Rue Ferrer	
	Rue du Docteur Capioux	
TOTAL		309 671 €



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Rapport n°3

Evaluation des charges liées aux Zones d'Activité Economique

Pièce annexe à la délibération N° 7
du Conseil Municipal du 25/01/2023

Contexte

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Agglomération exerce de plein droit la compétence en matière de développement économique (art. 64 I de la loi NOTRe & art. L5216-5 du CGCT).

Cette compétence, inscrite dans l'arrêté de fusion du 26 décembre 2016, englobe la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Commune(s) concernée(s)

- Auchel
- Béthune

Echéances

Date effective du transfert de la compétence : **1^{er} janvier 2023**

Périmètre de la compétence

Il s'agit ici d'intégrer les zones de :

- la Rotonde 2 située à Béthune ;
- Bois Saint-Pierre située à Auchel.

Méthode d'évaluation

Il est proposé à la CLECT de s'appuyer également sur l'étude technique relative à la voirie BHNS confiée à un cabinet d'expertise concernant notamment les valeurs unitaires afin de tenir compte des actualisations par rapport aux évaluations faites en 2016.

Sur la base d'un inventaire complet de la volumétrie des différents éléments de voirie transférés (éclairage public et consommation électrique, chaussée, trottoirs, espaces verts, borduration) et des ratios unitaires de coûts fourni, un coût total de fonctionnement et de renouvellement a été établi.

Evaluation des coûts

	Nature	Qté	unité	Entretien	Renouvellement	Total
ZONE BOIS SAINT PIERRE						
Rue Lamendin	Balayage	1325	m ²	104,94 €	0,00 €	104,94 €
	Salage	199	ml	286,25 €	0,00 €	286,25 €
	Pontage	1325	m ²	79,50 €	0,00 €	79,50 €
	Surface	1325	m ²	0,00 €	1 001,67 €	1 001,67 €
	Bordure rescellement	168	ml	20,17 €	0,00 €	20,17 €
	Bordure	168	ml	0,00 €	867,42 €	867,42 €
	Trottoir	335	m ²	0,00 €	656,88 €	656,88 €
	Structure	1325	m ²	0,00 €	3 974,88 €	3 974,88 €
	Signalisation vert	0	unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Signalisation horiz	0	ml	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Mobilier urbain	0	unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Eclairage public	0	unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Espaces verts	0	m ²	0,00 €	0,00 €	0,00 €
					TOTAL	6 991,72 €

	Nature	Qté	unité	Entretien	Renouvellement	Total
ZONE ROTONDE 2						
Rue 27 avril 44	Balayage	2078	m²	164,56 €	0,00 €	164,56 €
Section ZAE	Salage	350	ml	503,70 €	0,00 €	503,70 €
	Pontage	2078	m²	124,66 €	0,00 €	124,66 €
	Surface	2078	m²	0,00 €	1 570,71 €	1 570,71 €
	Bordure rescellement	2040	ml	244,78 €	0,00 €	244,78 €
	Bordure	2040	ml	0,00 €	10 525,52 €	10 525,52 €
	Trottoir	143	m²	0,00 €	281,12 €	281,12 €
	Structure	2078	m²	0,00 €	6 232,98 €	6 232,98 €
	Signalisation vert	25	unité	86,40 €	276,10 €	362,50 €
	Signalisation horiz	29	ml	34,72 €	11,57 €	46,29 €
	Mobilier urbain	15	unité	14,40 €	144,00 €	158,40 €
	Eclairage public	9	unité	689,15 €	324,00 €	1 013,15 €
	Espaces verts	143	m²	17,21 €	0,00 €	17,21 €
					SS total	21 245,58 €
Rue Train de Loos	Balayage	2690	m²	213,00 €	0,00 €	213,00 €
Section ZAE	Salage	334	ml	480,68 €	0,00 €	480,68 €
	Pontage	2690	m²	161,36 €	0,00 €	161,36 €
	Surface	2690	m²	0,00 €	2 033,23 €	2 033,23 €
	Bordure rescellement	359	ml	43,06 €	0,00 €	43,06 €
	Bordure	359	ml	0,00 €	1 851,56 €	1 851,56 €
	Trottoir	882	m²	0,00 €	1 728,90 €	1 728,90 €
	Structure	2690	m²	0,00 €	8 068,38 €	8 068,38 €
	Signalisation vert	49	unité	192,00 €	444,58 €	636,58 €
	Signalisation horiz	152	ml	1 226,82 €	408,94 €	1 635,76 €
	Mobilier urbain	2	unité	1,92 €	13,50 €	15,42 €
	Eclairage public	14	unité	1 097,69 €	504,00 €	1 601,69 €
	Espaces verts	2155	m²	5 257,44 €	15 113,28 €	20 370,72 €
					SS total	38 840,34 €
Rue Moloïse	Balayage	1343	m²	106,37 €	0,00 €	106,37 €
Section ZAE	Salage	188	ml	270,77 €	0,00 €	270,77 €
	Pontage	1343	m²	80,58 €	0,00 €	80,58 €
	Surface	1343	m²	0,00 €	1 015,28 €	1 015,28 €
	Bordure rescellement	371	ml	44,54 €	0,00 €	44,54 €
	Bordure	371	ml	0,00 €	1 915,55 €	1 915,55 €
	Trottoir	890	m²	0,00 €	1 745,15 €	1 745,15 €
	Structure	1343	m²	0,00 €	4 028,88 €	4 028,88 €
	Signalisation vert	22	unité	76,80 €	249,44 €	326,24 €
	Signalisation horiz	97	ml	572,56 €	190,85 €	763,41 €
	Mobilier urbain	3	unité	2,88 €	20,26 €	23,14 €
	Eclairage public	5	unité	382,86 €	180,00 €	562,86 €
	Espaces verts	890	m²	106,85 €	0,00 €	106,85 €
					SS total	10 989,62 €
					TOTAL	71 075,54 €

Evaluation des coûts – Récapitulatif global

Auchel	6 991,72 €
Béthune	71 075,54 €
TOTAL	78 067,26 €



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Rapport n°4

Evaluation des charges liées à l'activité d'Equithérapie

Pièce annexe à la délibération N° 7
du Conseil Municipal du 25/01/2023



Contexte

Par délibération n°2018/CC118 du 27 juin 2018, le Conseil Communautaire a approuvé le transfert de l'activité d'équithérapie menée au Centre équestre de Saint-Venant, labellisée EQUIHANDI à effet du 1^{er} janvier 2019.

L'occupation du centre équestre – propriété de la commune de Saint-Venant – est partagée depuis le 1^{er} octobre 2018 entre deux activités :

- Equitation confiée à la SCEA Les Ecuries de la Méroise dans le cadre d'un bail agricole conclu pour une durée de 9 années en contrepartie du paiement d'un loyer
- Equithérapie exercée par la commune de Saint-Venant jusqu'au 31 décembre 2018 et par la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane depuis le 1^{er} janvier 2019

Commune(s) concernée(s)

- Saint-Venant

Echéances

Date effective du transfert de la compétence : **1er janvier 2019**

Périmètre de la compétence

Actions en faveur de l'aménagement et du développement sportif du territoire, telles que les actions en faveur du sport handicap dont l'activité d'équithérapie

Quelques données complémentaires

Le centre équestre de la Plaine de la Lys situé à Saint-Venant a la particularité de proposer une activité répondant aux demandes des institutions et des associations en charge du handicap ; l'équithérapie.

L'équithérapie est généralement prescrite pour soigner les souffrances du corps et de l'esprit en particulier dans le cadre de maladies mentales. Elle s'avère bénéfique aux personnes en situation de handicap psychique, relationnel, physique ou en raison de malformations congénitales voire de troubles de la motricité.

Avant le transfert, cette activité profitait à près de 400 personnes handicapées jeunes et adultes provenant de 6 structures en charge du handicap.

Méthode d'évaluation

L'évaluation des charges directes et des recettes de fonctionnement est effectuée à partir des coûts réels transmis par la commune de Saint-Venant.

Des charges indirectes ont été ajoutées et calculées sur la base de 5% des dépenses réelles (hors recettes).

Le coût de renouvellement n'a pas fait l'objet d'évaluation car, n'étant pas affectés exclusivement à l'équithérapie, les équipements du centre équestre sont tantôt partagés (cour, manèges, douche à chevaux, hangar) tantôt partiellement affectés (bureaux, boxes) y compris les fluides.

Evaluation des coûts

1°) COÛT DIRECT NET DE FONCTIONNEMENT (Charges de fonctionnement - recettes de fonctionnement)			
CHARGES	Moyenne annuelle 2016/2018 (sauf personnel 2018)	Ratio appliqué	Montant Equihandi
FLUIDES (abonnements et consommations)	15 186	0,321062	4 876
FRAIS ADMINISTRATION GENERALE	13 673	0,493092	6 742
ENTRETIEN BÂTIMENT et CLÔTURES (prestation extérieure ou en régie)	11 995	0,381667	4 578
CHARGES DE PERSONNEL (3 ETP)	119 738	0,996888	119 365
CHARGES LIEES A L'ACTIVITE	62 028	0,432653	26 837
TOTAL DEPENSES	222 619		162 397
RECETTES	Moyenne annuelle 2016/2018 (sauf personnel 2018)	Ratio appliqué	Montant Equihandi
PRODUIT DES SERVICES	18 585	1,000000	18 585
TOTAL RECETTES	18 585		18 585
COÛT NET TOTAL (dépenses - recettes)	204 035		143 813
2°) COÛT INDIRECT DE FONCTIONNEMENT (Evaluation forfaitaire des charges de structure)			
COÛT INDIRECT DE FONCTIONNEMENT			Moyenne annuelle
Charges indirectes	Sur la base de 5% des dépenses réelles liées à l'activité (avant déduction des recettes)		8 120
TOTAL DES CHARGES INDIRECTES			8 120
RECAPITULATIF			Montants nets
1°) COÛT DIRECT NET DE FONCTIONNEMENT (Charges de fonctionnement - recettes de fonctionnement)			143 813
2°) COÛT INDIRECT DE FONCTIONNEMENT (Evaluation forfaitaire des charges de structure)			8 120
3°) COÛT DE RENOUVELLEMENT			sans objet
COÛT NET TOTAL			151 932

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Tableau des effectifs
titulaires au 1er avril
2023: création de postes.**

Délibération affichée

Le 1er février 2023

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Préfecture

Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 25 JANVIER 2023 N° 8

L'an deux mille vingt trois, le 25 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **Serge MARCELLAK**, Maire, en suite de convocation en date du 19 janvier 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Domart, M. Blondel, Mmes Godart et Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MMBollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Ricart, M. Pouilly, Mme Decaluwe, MM. Joly, Leroux, Clabaux, Antochewicz (arrivé au point n° 9) Gouillard et Bugzel, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Sabrina Porquet

Mmes Julie Hoberg, Christine Jaskulski, M. Romain Gayot, Mmes Ludivine Ledée, Marjorie Nuez et M. Jérôme Antochewicz (jusqu'à son arrivée au point n° 9) avaient donné respectivement procuration à MM André Hoberg, Philippe Czepik, Dominique Blondel, Mme Charline Baclet, MM Serge Marcellak et Grégory Gouillard.

Madame Murielle Lépine a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°8 du 3 novembre 2022 relative au tableau des effectifs titulaires.

Il propose au Conseil Municipal, pour le service croqu'école, pour renforcer le service de l'accompagnement en cantine scolaire, l'accueil périscolaire et extrascolaire et l'accueil de loisirs (été), la création de 3 postes d'adjoint d'animation à temps non complet 26 h30 mn hebdomadaires et 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 17 h30 mn hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2023, conformément au document joint en annexe à la présente délibération.

Vu l'avis favorable à l'unanimité, du Comité Social Territorial du 23 janvier 2023,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de créer, à compter du 1^{er} avril 2023 :

- 3 postes d'adjoint d'animation à temps non complet 26 h30 mn hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 17 h30 mn hebdomadaires,

conformément au document joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Serge MARCELLAK

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230125-DM25012023

VILLE DE NOEUX LES MINES

TABEAU DES EFFECTIFS TITULAIRES

Annexe à la délibération n° 8 du Conseil Municipal du 25/01/2023



FILIERES ET GRADES	Cat.	Ancien effectif budgétaire	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	
Directeur Général des Services		1	1	1	
Directeur Général Adjoint		2	2	1	
Directeur des Services Techniques		1	1	0	
Filière Administrative					
Attaché hors classe	A	1	1	0	
Attaché Principal	A	4	4	0	
Attaché	A	5	5	4	
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	2	2	2	
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	1	1	0	
Rédacteur	B	3	3	2	
Adjoint administratif Principal de 1ère classe	C	5	5	4	
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	C	7	7	5	
Adjoint administratif	C	6	6	4	
Filière Technique					
Ingénieur Principal	A	1	1	0	
Ingénieur	A	1	1	0	
Technicien Principal de 1ère classe	B	1	1	0	
Technicien Principal de 2ème classe	B	1	1	0	
Technicien	B	1	1	0	
Agent de maîtrise Principal	C	10	10	5	
Agent de maîtrise	C	12	12	8	
Adjoint technique Principal de 1ère classe	C	2	2	2	
Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	30	30	26	
Adjoint technique	C	43 (dont 11 TNC)	43 (dont 11 TNC)	36 (dont 8 TNC)	
Filière Sociale					
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1	1	1	
Educateur de jeunes enfants	A	1	1	1	
ASEM Principal de 2ème classe	C	3	3	2	
Agent social Principal de 1ère classe	C	2	2	2	
Agent social Principal de 2ème classe	C	2	2	0	
	C	6	6	3	

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/02/2023

Application agréée E.legalite.com

VILLE DE NOEUX LES MINES

TABEAU DES EFFECTIFS TITULAIRES

Annexe à la délibération n° 8 du Conseil Municipal du 25/01/2023



FILIERES ET GRADES	Cat.	Ancien effectif budgétaire	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	
<u>Filière Médico-Sociale</u>					
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1	1	1	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	7	7	5	
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	5	5	5	
Auxiliaire de soins Principal de 1ère classe	C	1	1	0	
<u>Filière Culturelle</u>					
Bibliothécaire Principal	A	1	1	0	
Bibliothécaire	A	1	1	0	
<u>Filière Animation</u>					
Animateur Principal de 1ère classe	B	1	1	1	
Animateur Principal de 2ème classe	B	1	1	1	
Animateur	B	3	3	2	
Adjoint d'animation Principal de 1ère classe	C	2	2	2	
Adjoint d'animation Principal de 2ème classe	C	18	18	15	
<u>Adjoint d'animation</u>	<u>C</u>	<u>9 (dont 5 TNC)</u>	<u>12 (dont 8 TNC)</u>	<u>6 (dont 5 TNC)</u>	<u>Création au 01/04/2023 3 postes TNC 26h30 et 1 poste TNC 17h30</u>
<u>Filière Police</u>					
Chef de service de Police Municipale Principal de 1ère classe	B	1	1	1	
Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	C	2	2	0	
Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	2	2	1	

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2023

Application agréée E.legalite.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Recrutement d'agents non
titulaires de
remplacement de congés
et de formation.**

Délibération affichée

Le 1er février 2023

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Préfecture

Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 25 JANVIER 2023 N° 9

L'an deux mille vingt trois, le 25 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 19 janvier 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Domart, M. Blondel, Mmes Godart et Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MMBollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Ricart, M. Pouilly, Mme Decaluwe, MM. Joly, Leroux, Clabaux, Antochewicz (arrivé au point n° 9) Gouillard et Bugzel, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Sabrina Porquet

Mmes Julie Hoberg, Christine Jaskulski, M. Romain Gayot, Mmes Ludivine Ledée, Marjorie Nuez et M. Jérôme Antochewicz (jusqu'à son arrivée au point n° 9) avaient donné respectivement procuration à MM André Hoberg, Philippe Czepik, Dominique Blondel, Mme Charline Baclet, MM Serge Marcellak et Grégory Gouillard.

Madame Murielle Lépine a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale, autorise la création de postes pour répondre à des besoins temporaires, des agents contractuels territoriaux peuvent occuper des emplois permanents des collectivités pour assurer le remplacement d'agents public. Il propose au Conseil Municipal de recruter pour l'année 2023, en tant que de besoins, des agents contractuels.

SERVICE CRECHE :

-1 agent social auxiliaire ou 1 auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe auxiliaire (en fonction du diplôme) à temps complet :

☐ Du 20 au 26 février 2023

-1 adjoint d'animation auxiliaire à temps complet.

☐ Du 21 au 26 février 2023

-1 adjoint d'animation auxiliaire à temps complet.

☐ Du 20 au 26 février 2023

-1 agent social auxiliaire ou 1 auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe auxiliaire (en fonction du diplôme) à temps complet :

☐ Du 13 au 19 février 2023

-1 adjoint d'animation auxiliaire à temps complet.

☐ Du 24 au 30 avril 2023

-1 adjoint d'animation auxiliaire à temps complet.

☐ du 24 au 30 avril 2023

-1 agent social auxiliaire ou 1 auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe auxiliaire (en fonction du diplôme) à temps complet :

☐ du 17 au 23 avril 2023

1 adjoint technique auxiliaire à temps complet.

☐ du 23 au 29 mars 2023

1 adjoint technique auxiliaire à temps complet.

☐ du 6 au 13 avril 2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230125-DCM25012023

.../...

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'agents non titulaires de remplacement de congés et de formation pour les services de la crèche, aux dates et selon les conditions susmentionnés.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Serge MARCELLAK



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 25 JANVIER 2023 N° 10

L'an deux mille vingt trois, le 25 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 19 janvier 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Domart, M. Blondel, Mmes Godart et Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MMBollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Ricart, M. Pouilly, Mme Decaluwe, MM. Joly, Leroux, Clabaux, Antochewicz (arrivé au point n° 9) Guillard et Bugzel, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Sabrina Porquet

OBJET :

**Augmentation du temps
de travail de Madame
Gaëlle DUPIRE et Madame
Virginie LEGRAND.**

Mmes Julie Hoberg, Christine Jaskulski, M. Romain Gayot, Mmes Ludivine Ledée, Marjorie Nuez et M. Jérôme Antochewicz (jusqu'à son arrivée au point n° 9) avaient donné respectivement procuration à MM André Hoberg, Philippe Czepik, Dominique Blondel, Mme Charline Baclet, MM Serge Marcellak et Grégory Guillard.

Madame Murielle Lépine a été désignée comme secrétaire.

**Délibération affichée
Le 1er février 2023
Le Maire,**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'augmentation du temps de travail à compter du 1er mars 2023, de Madame Gaëlle DUPIRE pour intégrer le service de l'accompagnement des enfants à la restauration scolaire, et de Madame Virginie LEGRAND pour le service de l'école Daudet,

Actuellement :

- Madame Gaëlle DUPIRE est sur un poste à temps non complet de 20h 15mn hebdomadaires (57, 86 %)
- Madame Virginie LEGRAND est sur un poste à temps non complet de 29h 45mn hebdomadaires (85 %)

Monsieur le Maire propose qu'à compter du 1er mars 2023 :

- Madame Gaëlle DUPIRE passerait sur un poste à temps non complet de 26h30mn hebdomadaires (75, 71 %)
- Madame Virginie LEGRAND passerait sur un poste à temps complet (100 %).

Vu l'avis favorable à l'unanimité, du Comité Technique du 14 décembre 2022,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'augmenter le temps de travail, à compter du 1er mars 2023 de :

- Madame Gaëlle DUPIRE sur un poste à temps non complet de 26 h30 mn hebdomadaires (75, 71 %)
- Madame Virginie LEGRAND sur un poste à temps complet (100 %).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230125-DCM25012023

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Serge MARCELLAK



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

Acquisition d'un terrain nu.

Délibération affichée

Le 1er février 2023

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Préfecture

Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 25 JANVIER 2023 N° 11

L'an deux mille vingt trois, le 25 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 19 janvier 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Domart, M. Blondel, Mmes Godart et Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MMBollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Ricart, M. Pouilly, Mme Decaluwe, MM. Joly, Leroux, Clabaux, Antochewicz (arrivé au point n° 9) Gouillard et Bugzel, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Sabrina Porquet

Mmes Julie Hoberg, Christine Jaskulski, M. Romain Gayot, Mmes Ludivine Ledée, Marjorie Nuez et M. Jérôme Antochewicz (jusqu'à son arrivée au point n° 9) avaient donné respectivement procuration à MM André Hoberg, Philippe Czepik, Dominique Blondel, Mme Charline Baclet, MM Serge Marcellak et Grégory Gouillard.

Madame Murielle Lépine a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre des futurs lotissements communaux, il convient d'acquérir une dernière petite parcelle nue et libre d'occupation de 430 m² après division, de la parcelle AS n° 105 située en zone AU du PLU de la ville.

Le propriétaire est Monsieur Joseph Fouquenelle, 19 Rue des Charmes, 59118 Wambrechies. Le prix est de 7 740 euros.

Le Notaire désigné sera Maître Emilie Boulnois, Notaire à Noeux-les-Mines. Les frais de géomètre pour la division et les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section AS n° 105 d'une contenance de 430 m² après division, à Monsieur Joseph Fouquenelle, domicilié 19 Rue des Charmes à Wambrechies, au prix de 7 740 euros.

L'acte notarié sera rédigé par Maître Emilie Boulnois, notaire à Noeux-les-Mines ; les frais de géomètre et d'acte seront portés à la charge de la Commune.

Les crédits seront imputés sur le budget annexe Lotissement Hautverson

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Serge MARCELLAK

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230125-DM25012023

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230125-DCH25012023



0 30 60 90 120 m



Pièce annexe à la délibération N° 11
du Conseil Municipal du 25/01/2023

Légende

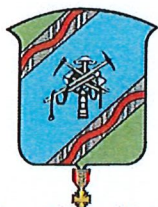
Nom de lieu-dit	Numéro de parcelle	Nom de voie
Nom de lieu-dit	Numéro de parcelle	Nom de voie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Dénomination du nom de la
voie nouvelle, lotissement
Voltaire.**

Délibération affichée

Le 1er février 2023

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Préfecture

Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 25 JANVIER 2023 N° 12

L'an deux mille vingt trois, le 25 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 19 janvier 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Domart, M. Blondel, Mmes Godart et Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MMBollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Ricart, M. Pouilly, Mme Decaluwe, MM. Joly, Leroux, Clabaux, Antochewicz (arrivé au point n° 9) Gouillard et Bugzel, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Sabrina Porquet

Mmes Julie Hoberg, Christine Jaskulski, M. Romain Gayot, Mmes Ludivine Ledée, Marjorie Nuez et M. Jérôme Antochewicz (jusqu'à son arrivée au point n° 9) avaient donné respectivement procuration à MM André Hoberg, Philippe Czepik, Dominique Blondel, Mme Charline Baclet, MM Serge Marcellak et Grégory Gouillard.

Madame Murielle Lépine a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre d'un permis d'aménager, la société BSD Promotion représentée par Monsieur Serge STEMPIAK a créé un lotissement Rue Voltaire.

Il convient de déterminer de nom de la rue qui dessert les 34 lots.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, le nom de :

- Rue des Narcisses.

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de nommer la rue qui dessert les 34 lots du lotissement Voltaire : Rue des Narcisses.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Serge MARCELLAK

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230125-DCM25012023

REÇU EN PREFECTURE
le 02/02/2023
Application agréée E-legalite.com

VILLE DE NOEUX LES MINES

Section AS

SARL STEMPNIAK
Capital 130 000 €
Gérant : Jacques Stempniak
103, rue de la Doune
Tél : 03.27.89.19.81
RCS DOUAI 487 799 423

Projet de lotissement
par la SARL STEMPNIAK

PLAN DE COMPOSITION

VILLE DE NOEUX-LES-MINES
Plan complémentaire

Arrêté le :

18 MAI 2022



Unité : zone d'assainissement PPR

DATE	NATURE DE LA MODIFICATION	VM
12/01/2021	Création de la zone d'assainissement	
02/02/2023	Modification de la zone d'assainissement	
03/02/2023	Modification de la zone d'assainissement	
05/02/2023	Modification de la zone d'assainissement	

Créé en février 2019 par Jacques Stempniak, 1, Rue Francis de Pressensac, B.P. 31 - 59001 NOEUX LES MINES Cedex
Port : 03.27.89.19.81
RCS DOUAI 487 799 423

GEOMETRE-EXPERT
CONSEIL EN AMENAGEMENT
D'URBANISME

Dossier n° 130024
Echelle : 1/500

Périmètre lot
(S=23822 m²)

Sens de circulation

Construction autorisée mais non obligeante en limite séparative.
Acès de lot sur la façade signalée (position approximative)

Zone constructible

P : prospect par rapport aux limites séparatives (P-H/2); cette bande d'isolement ne peut être inférieure à 3 m.

Accès de lot

Parkings

Halles à planter à charge des acquéreurs de lots.

Espaces verts (S=3512 m² voir Art. 1AU-13)

Aires de stationnement pour vélos (voir Art. 1AU-12)

Pièce annexe à la délibération N° 12
du Conseil Municipal du 25/01/2023



Du Voiture

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Principe de vente d'un
bâtiment à vocation
économique.**

Délibération affichée

Le 1er février 2023

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Préfecture

Le

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 25 JANVIER 2023 N° 13

L'an deux mille vingt trois, le 25 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 19 janvier 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Domart, M. Blondel, Mmes Godart et Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MMBollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Ricart, M. Pouilly, Mme Decaluwe, MM. Joly, Leroux, Clabaux, Antochewicz (arrivé au point n° 9) Gouillard et Bugzel, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Sabrina Porquet

Mmes Julie Hoberg, Christine Jaskulski, M. Romain Gayot, Mmes Ludivine Ledée, Marjorie Nuez et M. Jérôme Antochewicz (jusqu'à son arrivée au point n° 9) avaient donné respectivement procuration à MM André Hoberg, Philippe Czepik, Dominique Blondel, Mme Charline Baclet, MM Serge Marcellak et Grégory Gouillard.

Madame Murielle Lépine a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la ville avait fait l'acquisition d'un bâtiment à vocation économique, rue Lavoisier, afin d'intervenir dans la cadre de sa politique foncière entre l'offre et la demande de locaux.

Après avoir loué ce bâtiment pour aider l'occupant à démarrer son activité, qui aujourd'hui se trouve pérenne et en plein développement, il est proposé la mise en vente de cet ensemble immobilier, composé des parcelles AE numéros 576, 524 et 585 pour partie.

Le Conseil Municipal sera de nouveau sollicité pour se prononcer sur les conditions de la vente définitive, à savoir notamment le prix, après avis des services fiscaux, l'identité de l'acquéreur, l'identité du notaire et la prise en charge des frais.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à entrer en négociation dans la perspective de la vente.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à entrer en négociation dans la perspective de la vente de l'ensemble immobilier composé des parcelles AE numéros 576, 524 et 585 pour partie, situé Rue Lavoisier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Serge MARCELLAK

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230125-DCH25012023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 25 JANVIER 2023 N° 14

L'an deux mille vingt trois, le 25 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 19 janvier 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Domart, M. Blondel, Mmes Godart et Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MMBollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Ricart, M. Pouilly, Mme Decaluwe, MM. Joly, Leroux, Clabaux, Antochewicz (arrivé au point n° 9) Gouillard et Bugzel, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Sabrina Porquet

OBJET :

**Adhésion à la compétence:
«équipements de défense
incendie» du SIVOM du
Béthunois.**

Mmes Julie Hoberg, Christine Jaskulski, M. Romain Gayot, Mmes Ludivine Ledée, Marjorie Nuez et M. Jérôme Antochewicz (jusqu'à son arrivée au point n° 9) avaient donné respectivement procuration à MM André Hoberg, Philippe Czepik, Dominique Blondel, Mme Charline Baclet, MM Serge Marcellak et Grégory Gouillard.

Madame Murielle Lépine a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que :

**Délibération affichée
Le 1er février 2023
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 27 juin 1988 modifié portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (S.I.V.O.M.) de la Communauté du Béthunois,
Vu les statuts et le pacte syndical modifiés par délibérations 1-01 et 1-02 du comité syndical du 22 juin 2015,
Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2015 approuvant la modification des statuts du SIVOM de la Communauté du Béthunois,
Vu la délibération du Comité Syndical du SIVOM n°1-03 du 30 juin 2021 portant modification des statuts,
Vu l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2021 approuvant les nouveaux statuts du SIVOM de la Communauté du Béthunois,
Considérant que le SIVOM de la Communauté du Béthunois, établissement public à la carte, offre aux communes, des compétences optionnelles reprises aux statuts,
Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de Noeux-les-Mines d'adhérer à la compétence « Equipements de défense incendie »,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de décider l'adhésion à la compétence du SIVOM suivante :

- «Equipements de défense incendie» : interventions sur les équipements de défense incendie, réalisation des travaux correspondants.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide l'adhésion de la commune, à la compétence «Equipements de défense incendie» : interventions sur les équipements de défense incendie, réalisation des travaux correspondants du SIVOM du Béthunois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Serge MARCELLAK



REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230125-DCM25012023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BÉTHUNE

VILLE DE
NŒUX-LES-MINES



Nœux-les-Mines l'Attractive
Qualité de Ville, Qualité de Vie

OBJET :

**Demande de subvention
du Foyer Socio Educatif du
Collège Anatole France
pour la visite du musée de
la Déportation et de la
Résistance au Fort
Breendonk situé à Malines
en Belgique.**

**Délibération affichée
Le 1er février 2023
Le Maire,**



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture
Le**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 25 JANVIER 2023 N°15

L'an deux mille vingt trois, le 25 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **Serge MARCELLAK**, Maire, en suite de convocation en date du 19 janvier 2023.

Etaient présents : M. Switalski, Mmes Gauthier, Urbanski, MM Hoberg, Norel, Mme Domart, M. Blondel, Mmes Godart et Baclet, adjoints ; M. Hu, Mme Cousin, MMBollier, Piteux, Mmes Lépine, Antkowiak, MM. Codevelle, Czepik, Mme Ricart, M. Pouilly, Mme Decaluwe, MM. Joly, Leroux, Clabaux, Antochewicz (arrivé au point n° 9) Gouillard et Bugzel, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Sabrina Porquet

Mmes Julie Hoberg, Christine Jaskulski, M. Romain Gayot, Mmes Ludivine Ledée, Marjorie Nuez et M. Jérôme Antochewicz (jusqu'à son arrivée au point n° 9) avaient donné respectivement procuration à MM André Hoberg, Philippe Czepik, Dominique Blondel, Mme Charline Baclet, MM Serge Marcellak et Grégory Gouillard.

Madame Murielle Lépine a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre d'un travail sur la Déportation et la Résistance, le Foyer Socio-Educatif du Collège Anatole France organise du 7 février au 3 mars 2023 des voyages scolaires à destination des élèves de 3^{ème} du collège, à Malines en Belgique par la visite du Fort de Breendonk, musée de la Déportation et de la Résistance.

Dans ce cadre, le Foyer Socio-Educatif sollicite de la commune, une subvention afin de participer aux frais de déplacement et d'entrée du fort et du musée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'attribuer une subvention d'un montant de 400 euros au FSE du Collège.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 400 euros au Foyer Socio-Educatif du Collège Anatole France, pour les voyages scolaires organisés à Malines en Belgique, à destination des élèves de 3^{ème}, dans le cadre du travail sur la Déportation et la Résistance.

Les crédits seront imputés sur le Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Serge MARCELLAK

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216206177-20230125-DCM25012023